
موعظة النساء
Conseils
À L'ÉGARD DES
Femmes
Cheikh Abd Razzâq ibn 'Abd Al Muhsin Al Badr


موعظة النساء
Conseils
À L'ÉGARD DES
Femmes
Cheikh Abd Razzâq ibn 'Abd Al Muhsin Al Badr

© Maktabatulirshad Publications, USA

Tous les droits sont réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite dans n'importe quelle langue, stockée dans un système de récupération ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autrement, sans l'autorisation expresse du titulaire du droit d'auteur.

ISBN : 978-1-6413-6781-3

Première édition : Dhūl Hijjah 1438 A.H. / August 2017 C.E.

Présentation de couverture : Usul Designs

Traduit par Abou Sulaymân Dawood Robles
Révision et édition par Maktabatulirshad personnel

Composition et mise en forme par

Abū Sulaymān Muḥammad ʿAbdul-ʿAẓīm Ibn Joshua Baker

Imprimé : Ohio Printing

Assujettir : Femmes/ Conseils

Web site : www.maktabatulirshad.com
E-mail : info@maktabatulirshad.com





Table des matières

Introduction

Toute la louange appartient à Allah, celui qui nous a accordé Son bienfait par le coran, nous a guidé vers la foi, nous a épanouis par l'Islam, et nous a fait faire partie de la communauté de Muhammad (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) le meilleur des hommes. J'atteste qu'il n'y a pas de Divinité méritant l'adoration, si ce n'est Allah, Unique et sans associé, Le Souverain, le Grand Connaisseur et j'atteste que Muhammad est Son serviteur, Son messager, Son élu et Son ami intime, le meilleur des Hommes, que la paix et le salut soient sur lui, sa famille et ses nobles compagnons.

Certes ce livre ayant regroupé un ensemble de conseils et d'orientations qui concernent la femme musulmane, extraits pour la plupart de prêches que j'ai prononcés à des moments différents. Quelques personnes estimées ont suggéré qu'ils soient rassemblés et publiés sous forme d'un livre, espérant qu'Allah vous en fasse profiter.

En vérité, il fait partie de la guidance de notre noble prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), d'aborder spécifiquement les femmes

par l'exhortation et le rappel, comme dans « Sahih Al-Boukhari »[1] selon Ibn Abbas (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا) a dit :

خَرَجَ رَسُولُ اللهِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَ سَلَّمَ فَصَلَّى ثُمَّ خَطَبَ ثُمَّ أَتَى النِّسَاءَ فَوَعَظَهُنَّ وَ ذَكَّرَهُنَّ وَ أَمَرَهُنَّ بِالصَّدَقَةِ

« Le Messager d'Allah (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) sortit et pria, ensuite prêcha, puis alla vers les femmes, les exhorta, leur fit un rappel et leur ordonna de faire l'aumône » ;

Al-Hâfis Ibn Hajar (رَحِمَهُ اللَّهُ) a dit :

« Il y a dans ce hadith, parmi les leçons à tirer ; la recommandation d'exhorter les femmes, de leur apprendre les principes de l'Islam, et ce qui leur incombe comme obligations »[2],

Donc j'ai nommé ces recommandations et ces conseils « **Conseils à l'égard des femmes** ». Allah est le seul vers qui on espère. Qu'Il puisse accorder aux femmes musulmanes

1 Au numéro (5249)

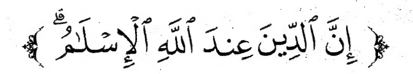
2 « Faith Al-Bairi » (2 /468)

et à leurs filles, la réussite dans tout bien menant à la rectitude, la fierté et à un rang élevé ! Et qu'Il les écarte des égarements tant apparents que secrets, Il est certes Audient, et répond toujours aux appels. Ma réussite ne dépend que d'Allah, je m'en remets à lui et vers lui je fais retour ; il n'y a de puissance si ce n'est par Allah, le Très Haut, le Très Grand et que la paix soit sur notre prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.

Des Fondements Importants

O toi l'inspirée de réussite, qu'Allah puisse améliorer ta vie par la science et la foi, qu'Il puisse rectifier ton temps par l'obéissance et la bienfaisance, et qu'Il puisse embellir ton corps par la pudeur et la retenue. Ceci est une recommandation que je t'offre, en espérant d'Allah qu'il t'en fasse profiter. Surtout que tu es dans une position d'exemple dans le bien, la droiture et l'obéissance pour Allah (تَبَارَكَ وَتَعَالَى).

Il est de ton devoir de reconnaître- O toi la vertueuse - le bienfait d'Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) sur ta personne, par cette religion grandiose et Sa faveur envers toi par la guidance vers elle. Car c'est la religion qu'Il a agréée pour ses serviteurs et parachevée pour eux et Il n'accepte point d'eux, (جَلَّ وَعَلَا), une autre religion que celle-ci. Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) a dit :



« Certes la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam. » (Sourate Al-'Imran v. 19)

Et Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) a dit :

﴿ وَمَن يَبْتَغِ غَيْرَ ٱلْإِسْلَٰمِ دِينًا فَلَن يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِى ٱلْءَاخِرَةِ مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٨٥﴾ ﴾

« Et quiconque désire autre que l'Islam comme religion, ne sera point accepté, et il sera dans l'au-delà parmi les perdants. » (Sourate Al-'Imran v. 85)

Et (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) a également dit :

﴿ ٱلْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِى وَرَضِيتُ لَكُمُ ٱلْإِسْلَٰمَ دِينًا ﴾

« Aujourd'hui J'ai parachevé pour vous votre religion et accompli sur vous Mon bienfait et J'agrée l'Islam comme religion pour vous. » (Sourate Al-Ma'idah v. 3)

Oui certes, c'est cette religion par laquelle il a mis un terme aux croyances erronées, a reformé les comportements, et a concilié la vie d'ici-bas et de l'au-delà, et Il a embellit l'aspect extérieur et intérieur de l'être.

Elle (la religion) a secouru quiconque l'a embrassée, et s'est attaché à elle, des vaines griffes et des précipices pernicieux de la dérive et l'égarement. Certes, cette grande religion bénie accorde des résultats, pour des intérêts bénéfiques et des fruits profitables, ceux-ci reviennent à son attachement ici-bas et dans l'au-delà.

Il faut dans cette position- O toi la sœur vertueuse- une remémoration et un rappel général des fondements importants, qui t'aident à réfléchir sur les exigences, des directives morales de la religion et de leurs orientations importantes. Il faut aussi les prendre avec acceptation, épanouissement et acquiescement ; cela illumine le chemin de la femme musulmane, la dirige vers le bien par la permission d'Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) sur sa route, qui a été garantie de succès par cette connaissance et son obtention.

Peut-être que j'attirerais l'intention sur ses plus importants fondements et ses plus grandes considérations, espérant auprès d'Allah qu'Il t'en fasse bénéficier.

Premièrement : il faut que tu saches d'une science certaine, que les injonctions les plus justes, les plus complètes et les plus harmonieuses, sont les injonctions du Seigneur des Mondes, le Créateur de toute la création (تَبَارَكَ وَتَعَالَى)

﴿ أَفَحُكْمَ ٱلْجَٰهِلِيَّةِ يَبْغُونَ ۚ وَمَنْ أَحْسَنُ مِنَ ٱللَّهِ حُكْمًا لِّقَوْمٍ يُوقِنُونَ ٥٠ ﴾

« Et qui est plus juste qu'Allah en matière de jugement pour des gens qui croient avec certitude » (Sourate Al-Ma'idah v. 50)

﴿ أَلَيْسَ ٱللَّهُ بِأَحْكَمِ ٱلْحَٰكِمِينَ ٨ ﴾

« N'est-Il pas Allah le plus sage des juges » (Sourate At-tin le figuier v. 8)

Et Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) a dit :

﴿ وَهُوَ خَيْرُ ٱلْحَٰكِمِينَ ٨٧ ﴾

« Il est le Meilleur des juges. » (Sourate Al-A'raf v. 87)

Donc, si la musulmane croit fermement ceci, sans hésiter dans l'acception de quelconque jugement, elle transmet tout ce qu'a jugé et ordonné Allah (جَلَّ وَعَلَا).

Deuxième point : il est primordial que tu prennes conscience que ton bonheur et ton honneur sont liés, complètement dépendants de l'observation de cette religion, par l'obéissance envers le Seigneur des Mondes et l'engagement pour Ses jugements et Sa législation (Shari'ah). Ta part de bonheur est en fonction de ta part d'obéissance et d'engagement, certes Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) a dit :

﴿ إِن تَجْتَنِبُوا۟ كَبَآئِرَ مَا تُنْهَوْنَ عَنْهُ نُكَفِّرْ عَنكُمْ سَيِّـَٔاتِكُمْ وَنُدْخِلْكُم مُّدْخَلًا كَرِيمًا ﴿٣١﴾ ﴾

« Si vous vous écartez des grands péchés qui vous sont interdits, nous pardonnerons vos méfaits et nous vous ferons entrer dans un lieu honorable » (Sourate An-Nisa' v. 31)

Et Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) a dit :

﴿ قَدْ أَفْلَحَ مَن زَكَّىٰهَا ۝٩ وَقَدْ خَابَ مَن دَسَّىٰهَا ۝١٠ ﴾

« A certes réussi celui qui la purifie » « Et a certes échoué, celui qui la corrompt » (Sourate As-Sams v. 9-10)

Et nombreux sont les versets dans ce sens.

Troisième point : il faut que tu prennes garde - qu'Allah puisse t'accorder la réussite - que la musulmane a dans sa vie de nombreux ennemis, qui s'empressent vers l'avilissement de sa dignité et l'ébranlement de son chemin, qui est sa fierté, son salut et son bonheur. Ils souhaitent également la faire tomber dans la boue visqueuse des actes blâmables et dégradants, en introduisant sur ce chemin, tout ce qu'ils leur est capable d'y introduire. Et ils viennent en front ces ennemis, le Shaytaan, ennemis d 'Allah, ennemis de la religion, ennemis des croyants serviteurs d'Allah, (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) a dit :

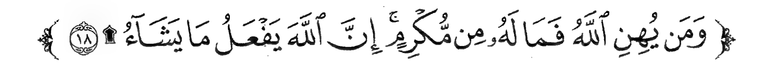
﴿ إِنَّ ٱلشَّيْطَٰنَ لَكُمْ عَدُوٌّ فَٱتَّخِذُوهُ عَدُوًّا ۚ إِنَّمَا يَدْعُواْ حِزْبَهُۥ لِيَكُونُواْ مِنْ أَصْحَٰبِ ٱلسَّعِيرِ ۝٦ ﴾

« Le Diable est pour vous un ennemi. Prenez-le donc pour ennemi. Il ne fait qu'appeler ses partisans pour qu'ils soient des gens de la fournaise. » (Sourate Fâtir v. 6)

Par conséquence, il faut par tous les moyens prendre garde de ces ennemis, qui ont pour but et escompte de faire sortir la femme musulmane de ses bons comportements, de ses mœurs religieuses ; et de l'écarter des causes de son honneur ainsi que son salut ici-bas et dans l'au-delà.

Quatrième point : O toi la couronnée de succès, à toi de croire d'une foi ferme que la réussite, la droiture, la concrétisation du bien, la baraka et la dignité, sont dans la main d'Allah (جَلَّ وَعَلَا). Parce qu'Il est celui qui détient le commandement des choses et les clés des cieux et de la terre.

Or celui qu'Allah a honoré, c'est donc lui honorable et celui qu'Allah (تَبَارَكَ وَتَعَالَى) a avilit c'est ainsi, lui l'humilié. Certes Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) a dit :



« Et quiconque Allah avilit n'a personne pour l'honorer, car Allah fait ce qu'Il veut. » (Sourate Al-Hajj v. 18)

Pour cela, il est nécessaire dans cette position, que tu renforces tes liens avec Allah et que tu te réfugies auprès de Lui (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) constamment demandeuse de la guidée, de la prospérité et du raffermissement sur la religion. Qu'Il te protège contre les *fitnas* (tentations ou épreuves), réformes ta religion en te prêtant secours contre les choses nuisibles et en te préservant des endroits suspects. Quiconque se rapproche d 'Allah en toute sincérité, l'invoquant et espérant de lui, Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) lui concrétise sa demande, et lui facilite d'obtenir ses désirs. Parmi les grandes invocations :

اللَّهُمَّ أَصْلِحْ لِي دِينِي الَّذِي هُوَ عِصْمَةُ أَمْرِي ، وَ أَصْلِحْ لِي دُنْيَايَ الَّتِي فِيهَا مَعَاشِي ، وَ أَصْلِحْ لِي آخِرَتِي الَّتِي فِيهَا مَعَادِي ، وَ اجْعَلِ الْحَيَاةَ زِيَادَةً لِي فِي كُلِّ خَيْرٍ ، وَاجْعَلِ الْمَوْتَ رَاحَةً لِي مِنْ كُلِّ شَرٍّ

« O Allah améliore ma religion qui est la préservation de mes affaires ; améliore mon ici-bas où se trouve ma subsistance ; améliore mon au-delà où se trouve mon retour ; fait de cette vie, pour moi,

une augmentation dans tout bien ; et rend la mort repos, pour moi, contre tout mal »[3]

<u>Cinquième point :</u> que soit ta plus grande préoccupation- O toi l'inspirée de réussite- l'obtention de l'honneur auprès d'Allah. Et que tu réussisses à jouir du bonheur de l 'agrément d'Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) heureuse de profiter de ce qu'Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) a préparé pour Ses serviteurs honorés, ceux dont Allah a dit à leur sujet :

﴿ أُوْلَٰٓئِكَ فِي جَنَّٰتٖ مُّكۡرَمُونَ ٣٥ ﴾

« Ceux-là seront honorés dans des jardins » (Sourate Al-Ma'arij v. 35)

Donc ceci est le véritable honneur, en plus de cela, Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) a dit :



3 Rapporté par Muslim (7078)

« Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. » (Sourate Al-Hujurat v. 13)

Et dans « Sahih Al-Boukhari » selon Abu Hourayra (رَضِيَٱللَّهُعَنْهُ) :

قِيلَ لِلنَّبِيِّ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : مَنْ أَكْرَمُ النَّاسِ ؟ قَالَ : أَكْرَمُهُمْ أَتْقَاهُمْ

« On demanda au Prophète (صَلَّىٱللَّهُعَلَيْهِوَسَلَّمَ). Quel est l'homme qui a le plus d'honneur ? Celui qui a le plus d'honneur d'entre les gens, répondit le Prophète, est celui qui craint le plus Allah. »[4]

Donc celui qui désire l'honneur en dehors de cette religion, est certain qu'il court vers un mirage et s'empresse vers le chemin de la perdition, de l'échec et de l'anéantissement.

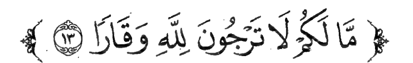
<u>Sixième point :</u> il est primordial que tu saches- O toi la couronnée de succès- que les prescriptions législatives liées à la femme, ces règles-là, sont comme les autres règles de la loi Islamique, complètes, parfaites, visant l'excellence, sans

4 Rapporté par Al-Boukhari (3374)

manquements, sans défauts, sans injustices, sans transgressions. Comment peuvent-elles en être d'autrement !

Ce sont les lois du meilleur des juges. Descendues par le Seigneur des Mondes, le plus Sage dans Sa gérance, le Clairvoyant pour Ses serviteurs, le plus Savant de ce qu'elles renferment comme bonheur, prospérité et droiture, pour eux ici-bas et dans l'au-delà.

Compte tenu de cela la plus grande injustice, le pire péché et affront, est que l'on prétende d'une chose des lois d'Allah, rattachée à la femme ou autre, qu'elle est injuste, ou qu'elle n'accorde pas les pleins droits, ou bien qu'elle fait du tort, ou qu'elle impose une charge supérieure à notre capacité. Donc, celui qui prétend cela ou quelque chose de cela, n'a pas su respecter profondément le droit d'Allah, et il ne l'a pas vénéré véritablement. Allah (جَلَّ وَعَلَا) a dit :



« Qu'avez-vous à ne pas vénérer Allah comme il se doit. » (Sourate Nûh v. 13)

C'est à dire que vous n'agissez pas avec lui, comme agissent ceux qui le vénèrent, et avec ce qui est relatif à Sa

vénération, Gloire et Pureté à lui, et le fait d'observer Ses lois, d'obéir à Ses ordres et de croire qu'elles sont intègres et parfaites. Celui qui eut cru le contraire de cela, comme il est loin de la vénération, et à quel point il mérite la honte, l'humiliation ici-bas et dans l'au-delà. Donc qu'il craigne Allah et qu'il exalte les injonctions d'Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) :

﴿ وَمَن يُعَظِّمْ شَعَٰٓئِرَ ٱللَّهِ فَإِنَّهَا مِن تَقْوَى ٱلْقُلُوبِ ﴿٣٢﴾ ﴾

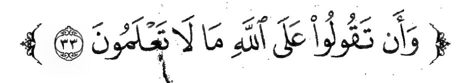
« Et quiconque exalte les injonctions sacrées d'Allah, s'inspire en effet de la pitié des cœurs. » (Sourate Al-Hajj v. 32)

Ce qui a été précédemment évoqué, comme règles importantes et fondements fermes, nous avons besoin de nous les remémorer constamment, pour que s'adoucissent nos cœurs et que nos âmes se résignent, acceptant tous les jugements d'Allah avec réjouissance et sérénité ; tout en se rapprochant de Ses lois, qui sont une source de bonheur et une voie salutaire dans ce monde et l'au-delà.

Ensuite, O toi l'inspirée de réussite, l'Islam est venu avec les règles spécifiques à la femme comme le voile, la pudeur, le fait de rester au foyer et la mise en garde de la mixité. Ceci est dû à l'égard de sa préservation, du maintien de son honneur et de son rang ; de même que pour sa protection

contre le préjudice et la dépravation, afin qu'elle soit vêtue par ces principes, qui sont des vêtements purs et chastes.

La femme est dans la balance de l'Islam une perle rare et un joyau précieux, que l'on préserve de tout tort, acte ou parole nuisible. Que grands sont les jugements de notre religion ! Qu'honorables sont leurs rangs ! Qu'immense sont leurs bénédictions ! Et que bons sont leurs rendements ! Pour quiconque Allah a donné le succès, de l'engagement de ces règles. Quant à celui qui délaisse les règles de la religion et ses sages orientations, prétendant d'elles qu'elles font obstacles aux intérêts, que d'elles en découlent des méfaits ou des préjudices, et qui sont en fait nuisance contre la femme, et bien d'autres propos encore ; ce sont d'énormes accusations et paroles lancées contre Allah, contre Sa parole, contre Sa révélation et Sa loi, tout cela sans aucune science. Il est parmi les plus grands interdits et péchés, la parole sur Allah sans science, comme a dit Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) :



« Et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas » (Sourate Al-A'raf v. 33)

O toi la sœur couronnée de réussite, lorsque tu lis un verset du livre d'Allah ou un hadith du Messager d'Allah

(صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), impliquant une instruction visant la femme, sois à l'écoute du verset avec méditation, tranquillité, acceptation, et quiétude. Parce que la parole que tu écoutes c'est la parole de Celui qui t'a créé (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ), et donné l'ouïe, la vue, les sens, la vigueur et les bienfaits. La différence entre Sa parole et la parole de Sa création est semblable à la différence entre Lui et Sa création (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) ; gardes toi ensuite, oh oui, gardes toi, d'avoir dans ta poitrine, un sentiment de solitude, ou une répulsion, ou bien une étroitesse, dû aux instructions du Seigneur des mondes.

Ainsi ce qui est en relation avec les hadiths authentiques du Messager d'Allah (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) a dit :

﴿ فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا۟ فِىٓ أَنفُسِهِمْ حَرَجًا مِّمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا۟ تَسْلِيمًا ﴿٦٥﴾ ﴾

« Non !... Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne T'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que Tu auras décidé, et qu'ils

se soumettent complètement (à ta sentence). » (Sourate An-Nisa v. 65)

La mise en pratique des hadiths sont la mise en pratique du Qur'an. Parce qu'Allah (جَلَّ وَعَلَا) a dit dans le Qur'an :

﴿ وَمَآ ءَاتَىٰكُمُ ٱلرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَىٰكُمْ عَنْهُ فَٱنتَهُوا۟ ﴾

« Prenez ce que le Messager vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en. » (Sourate Al-Haŝr v. 7)

Al-Boukhrari a rapporté selon Ibn Mas'ud (رَضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُ) :

لَعَنَ اللَّهُ الْوَاشِمَاتِ وَالْمُوتَشِمَاتِ وَالْمُتَنَمِّصَاتِ وَالْمُتَفَلِّجَاتِ لِلْحُسْنِ الْمُغَيِّرَاتِ خَلْقَ اللَّهِ. فَبَلَغَ ذَلِكَ امْرَأَةً مِنْ بَنِي أَسَدٍ يُقَالُ لَهَا أُمُّ يَعْقُوبَ، فَجَاءَتْ فَقَالَتْ إِنَّهُ بَلَغَنِي أَنَّكَ لَعَنْتَ كَيْتَ وَكَيْتَ. فَقَالَ وَمَا لِي لاَ أَلْعَنُ مَنْ لَعَنَ رَسُولُ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم وَمَنْ هُوَ فِي كِتَابِ اللَّهِ فَقَالَتْ لَقَدْ قَرَأْتُ مَا بَيْنَ اللَّوْحَيْنِ فَمَا وَجَدْتُ فِيهِ مَا

تقُولُ. قَالَ لَئِنْ كُنْتِ قَرَأْتِيهِ لَقَدْ وَجَدْتِيهِ، أَمَا قَرَأْتِ ﴿ وَمَا آتَاكُمُ الرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَاكُمْ عَنْهُ فَانْتَهُوا ﴾ . قَالَتْ بَلَى. قَالَ فَإِنَّهُ قَدْ نَهَى عَنْهُ

« Qu'Allah maudisse, celles qui font le tatouage et celles qui se font tatouer, celles qui s'épilent les sourcils (ou autre partie du visage), et celles qui s'écartent les dents pour s'embellir, ainsi changeuse de la création d'Allah ». Cette parole parvint jusqu'à une femme appartenant à Ibn Asd, on dit d'elle (*Oum Yacob*). Elle vint et dit : « On m'a transmis de toi que tu as maudis telle et telle chose ? » Il lui dit (Ibn Mas'ud) : « Qu'ai-je à ne pas maudire ceux que le Messager d'Allah (ﷺ) a maudits, alors qu'il est mentionné dans le livre d'Allah ?! » Et elle dit : « J'ai certes lu ce qu'il y a entre les deux tablettes (le Qur'an) et je n'ai point trouvé ce que tu dis » ; il dit : « Si tu l'avais lu, en vérité tu l'aurais trouvé ; ne l'a tu pas lu ? » « Prenez ce que le Messager vous donne

; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en » Elle dit : « Oui, il a interdit cela. »[5]

Allah a dit aux mères des croyants :

﴿ وَٱذۡكُرۡنَ مَا يُتۡلَىٰ فِي بُيُوتِكُنَّ مِنۡ ءَايَٰتِ ٱللَّهِ وَٱلۡحِكۡمَةِۚ ﴾

« Et gardez dans vos mémoires ce qui, dans vos foyers, est récité des versets d'Allah et de la sagesse. » (Sourate Al-Ahzab v. 34)

La sagesse est la guidance rapportée du noble Prophète, que les prières d'Allah et Son salut soit sur lui.

O toi la sœur vertueuse, ton bonheur est lié à cette religion et à la conformité des sages instructions, de ses nobles comportements et ses justes guidées, celles qui sont la fierté de la femme et son salut. Et si tu cherches la véritable beauté, et le total embellissement, donc saches qu'Allah (سُبۡحَانَهُۥ وَتَعَالَىٰ) a dit :

5 « Sahih Al-Boukhari » (4886)

﴿ وَلِبَاسُ ٱلتَّقْوَىٰ ذَٰلِكَ خَيْرٌ ﴾

« Mais le vêtement de la piété voilà qui est meilleur. » (Sourate Al-A'raf v. 26),

Et Allah (جَلَّ وَعَلَا) a dit :

﴿ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ حَبَّبَ إِلَيْكُمُ ٱلْإِيمَٰنَ وَزَيَّنَهُۥ فِى قُلُوبِكُمْ ﴾

« Mais Allah vous a fait aimer la foi et l'a embellie dans vos cœurs. » (Sourate Al-Hujurat v. 7),

Et dans l'invocation rapportée :

اللَّهُمَّ زَيِّنَّا بِزِينَةِ الْإِيمَانِ

« O Allah ! Embellis-nous par la foi. »[6]

Donc la foi, la crainte pieuse et la conformité à la législation d'Allah, ses principes et ses préceptes voilà le véritable

6 Rapporté par An-Nasa'i dans son « Sunan » (1305) selon un hadith de 'mar Ibn Yaasir (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ).

ornement, la véritable beauté, c'est le vrai bonheur, et le salut de l'Homme ici-bas et dans l'au-delà.

Les guidées du Qur'an pour la femme musulmane

Le noble Qur'an, est le livre d'Allah (جَلَّ وَعَلَا) descendu pour l'humanité en tant que guidance et miséricorde. C'est le véritable livre de la félicité et de la délivrance dans ce bas-monde et l'au-delà. Un livre qui contient la guidée pour les gens, et la guérison des maladies, ainsi que Le bonheur ici-bas et dans l'au-delà.

Et quiconque eut demandé le bonheur par un autre chemin que celui-ci serait malheureux ; et quiconque eut demandé la dignité par une autre guidée que celle-ci serait avili ; et celui qui eut réclamé l'honneur par une autre voie que celle-ci serait humilié :

﴿ وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ وَلَا مُؤْمِنَةٍ إِذَا قَضَى ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥٓ أَمْرًا أَن يَكُونَ لَهُمُ
ٱلْخِيَرَةُ مِنْ أَمْرِهِمْ ۗ وَمَن يَعْصِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَٰلًا مُّبِينًا ﴿٣٦﴾ ﴾

« Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans la façon d'agir. Et

quiconque désobéit à Allah et Son messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident » (Sourate Al-Ahzab v. 36)

Allah a rendu le Qur'an lumière pour Ses serviteurs, discernement pour eux, et force dans le cœur. Il les guide vers le salut et vers Son chemin droit, Sa voie droite :

﴿ قَدْ جَاءَكُمْ رَسُولُنَا يُبَيِّنُ لَكُمْ كَثِيرًا مِمَّا
كُنْتُمْ تُخْفُونَ مِنَ الْكِتَابِ وَيَعْفُوا عَنْ كَثِيرٍ قَدْ
جَاءَكُمْ مِنَ اللَّهِ نُورٌ وَكِتَابٌ مُبِينٌ ﴿١٥﴾ يَهْدِي بِهِ
اللَّهُ مَنِ اتَّبَعَ رِضْوَانَهُ سُبُلَ السَّلَامِ وَيُخْرِجُهُمْ مِنَ
الظُّلُمَاتِ إِلَى النُّورِ بِإِذْنِهِ وَيَهْدِيهِمْ إِلَى صِرَاطٍ
مُسْتَقِيمٍ ﴿١٦﴾ ﴾

« Une lumière et un livre explicite vous sont certes venus d'Allah » « Par ceci (le Coran) Allah guide aux chemins du salut ceux qui cherchent Son agrément. Et Il les faits sortir des ténèbres à la lumière par Sa grâce. Et Il les guide vers un chemin droit. » (Sourate Al-Ma'idah v. 15-16)

Les guidées du Qur'an pour la femme musulmane

Et ce sur quoi on s'arrête maintenant, ce sont les guidées du Coran concernant spécifiquement la femme musulmane. Celles-ci, que si la femme aurait eu saisi fortement, lui donnerait le bonheur dans sa vie ici-bas et dans son au-delà, et se serait concrétisé sa fierté et son salut. Si elle eut délaissé cela, elle aurait perdu et anéantit autrui avec elle. Ce sont des grands comportements, il n'y a pas de place pour la polémique ou la réplique et ou le refus d'acceptation.

-On cherche refuge auprès d'Allah- celui à qui on expose les versets du Qur'an, les doctrines de la parole du Miséricordieux, et qui ensuite s'arrête au niveau de son acceptation, ou bien hésite dans sa réponse favorable, celui-là n'a pas un comportement digne du chemin des croyants.

Il faut que la femme musulmane sache, que lorsqu'elle lit les enseignements du Coran, et qu'elle médite sur la parole du Miséricordieux ; que son bonheur ne peut être si ce n'est avec l'engagement dans le sentier d'Allah et du cheminement dans sa voie droite.

- **Parmi les plus grandes guidées :** la situation de la femme par la considération relative aux adorations vouées à Allah,

et que cela soit son plus grand souhait, et sa plus grande intention :

﴿ وَأَقِمْنَ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتِينَ ٱلزَّكَوٰةَ وَأَطِعْنَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥٓ ۚ إِنَّمَا يُرِيدُ ٱللَّهُ لِيُذْهِبَ عَنكُمُ ٱلرِّجْسَ أَهْلَ ٱلْبَيْتِ وَيُطَهِّرَكُمْ تَطْهِيرًا ﴿٣٣﴾ ﴾

« Accomplissez la Salat, acquittez la Zakat et obéissez à Allah et Son messager. Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, O gens de la maison (du prophète), et Il veut vous purifier pleinement. » (Sourate Al-Ahzab v. 33)

• **<u>Parmi les guidées du Qur'an pour la femme :</u>** sa situation par rapport au voile et son observation, puis la préservation sur le recouvrement de sa personne et sa pudeur, Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) a dit :

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ قُل لِّأَزْوَٰجِكَ وَبَنَاتِكَ وَنِسَآءِ ٱلْمُؤْمِنِينَ يُدْنِينَ عَلَيْهِنَّ مِن جَلَٰبِيبِهِنَّ ۚ ذَٰلِكَ أَدْنَىٰٓ أَن يُعْرَفْنَ فَلَا يُؤْذَيْنَ ۗ وَكَانَ ٱللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿٥٩﴾ ﴾

« O Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants de ramener sur elles leurs

grandes voiles : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. » (Sourate Al-Ahzab v. 59)

• **Et également que tu te méfies du *at-tabarouj* (exhibition), d'exhiber ta beauté vers qui n'est de droit, et de dévoiler ton visage.** Ces agissements appartiennent aux gens de la *Jahiliyah*, aux ignorants, (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) a dit :

﴿ وَلَا تَبَرَّجْنَ تَبَرُّجَ ٱلْجَٰهِلِيَّةِ ٱلْأُولَىٰ ﴾

« Et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (Jahiliyah). » (Sourate Al-Ahzab v. 33)

• Parmi les guidées du Qur'an pour la femme : **que tu ne t'asseyes pas en présence d'hommes dans une seule est même assise** ! Et que tu ne t'entretiennes pas avec eux, dans une même assemblée où ils parleront, discuteront ! Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) a dit :

﴿ وَإِذَا سَأَلْتُمُوهُنَّ مَتَٰعًا فَسْـَٔلُوهُنَّ مِن وَرَآءِ حِجَابٍ ۚ ذَٰلِكُمْ أَطْهَرُ لِقُلُوبِكُمْ وَقُلُوبِهِنَّ ۚ ﴾

« Et si vous leur demandez (à ces femmes) quelque objet, demandez-le-leur derrière un rideau : c'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs » (Sourate Al-Ahzab v. 53)

• Parmi les guidées du Qur'an pour les femmes : lorsqu'elles sont contraintes, à une discussion avec un homme et que le besoin l'exige. Au vu des circonstances de cette situation, qu'elle ne soit pas complaisante par la parole, et que ne soit sa douceur, cause de désir vers quiconque a un cœur malade parmi les hommes :

﴿ فَلَا تَخْضَعْنَ بِٱلْقَوْلِ فَيَطْمَعَ ٱلَّذِى فِى قَلْبِهِۦ مَرَضٌ وَقُلْنَ قَوْلًا مَّعْرُوفًا ﴿٣٢﴾ ﴾

« Si vous êtes pieuses, ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le cœur est malade (l'hypocrite) ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent. » (Sourate Al-Ahzab v. 32)

• Parmi les guidées du Qur'an pour la femme : qu'elle reste dans son foyer, et qu'elle ne sorte de chez elle, si ce n'est que le besoin l'y l'appelle, Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) a dit :

﴿ وَقَرْنَ فِي بُيُوتِكُنَّ ﴾

« Restez dans vos foyers. » (Sourate Al-Ahzab v. 33)

Et à chaque fois qu'elle eut été assidue à rester dans son foyer, en réduisant les sorties, sauf par nécessité cela eut été un comportement lui permettant d'être plus proche d'Allah, ainsi que d'obtenir Sa miséricorde. Rapporté Ibn Habain dans son « Sahih »[7], selon un hadith de Abdullah Ibn Mas'ud (رَضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُ) le Prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit :

الْمَرْأَةُ عَوْرَةٌ ، فَإِذَا خَرَجَتِ اسْتَشْرَفَهَا الشَّيْطَانُ ، وَ أَقْرَبُ مَا تَكُونُ مِنْ رَبِّهَا إِذَا هِيَ فِي قَعْرِ بَيْتِهَا

« La femme est une *Awra*[8], lorsqu'elle sort, le Shaytaan l'incite à se montrer, et elle est le plus

7 Au numéro (5599)

8 **Note du traducteur:** 'Awra: Ce qui n'est pas permis de montrer du corps de la femme et de l'homme est appelé en arabe 'Awra. La

proche de Son seigneur, qué lorsqu'elle demeure, dans l'endroit le plus reculé de son foyer. »

• Parmi les guidées du Coran pour la femme : lors de la nécessité de sortir, qu'elle prenne garde du regard furtif des hommes vers elle. Et de leur irrésistible envie à regard vers ses atours, par tous les moyens :

﴿ وَلَا يَضْرِبْنَ بِأَرْجُلِهِنَّ لِيُعْلَمَ مَا يُخْفِينَ مِن زِينَتِهِنَّ ﴾

« Et qu'elles ne frappent pas les pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures. » (Sourate An-Nur v. 31)

• Parmi les guidées du Coran pour la femme : **qu'elle baisse son regard, qu'elle préserve ses parties intimes**, pour ainsi sauvegarder son honneur et sa dignité. :

﴿ وَقُل لِّلْمُؤْمِنَٰتِ يَغْضُضْنَ مِنْ أَبْصَٰرِهِنَّ وَيَحْفَظْنَ فُرُوجَهُنَّ ﴾

'Awra de la femme en dehors de la Salat et du Hajj est son corps en entier, en présence d'hommes étrangers qui ne font pas parties de ses mahrams

« Et dis aux croyantes de baisser les regards, de garder leur chasteté. » (Sourate An-Nur v. 31)

- Parmi les guidées du Coran pour la femme : **<u>qu'elle n'aspire pas à une chose, appartenant aux caractéristiques et attributs des hommes</u>**, Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) a dit :

﴿ وَلَا تَتَمَنَّوْا مَا فَضَّلَ اللَّهُ بِهِۦ بَعْضَكُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ ۚ لِّلرِّجَالِ نَصِيبٌ مِّمَّا اكْتَسَبُوا ۖ وَلِلنِّسَاءِ نَصِيبٌ مِّمَّا اكْتَسَبْنَ ۚ وَسْـَٔلُوا اللَّهَ مِن فَضْلِهِۦٓ ﴾

« Ne convoitez pas ce qu'Allah a attribué aux uns d'entre vous plus qu'aux autres ; aux hommes la part qu'ils ont acquise, et aux femmes la part qu'elles ont acquise. Demandez à Allah de Sa grâce. » (Sourate An-Nisa v. 32)

Et Allah a dit :

﴿ الرِّجَالُ قَوَّامُونَ عَلَى النِّسَاءِ بِمَا فَضَّلَ اللَّهُ بَعْضَهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ ﴾

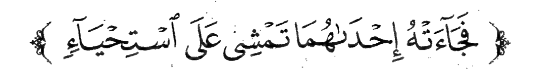
« Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci. » (Sourate An-Nisa v. 34)

• Allah a rendu hommage dans le Qur'an à la pudeur de la femme, de ce qui s'établit autour cela comme la chasteté, la pudeur et l'éloignement de la mixité avec les hommes, Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) a dit :

﴿ وَلَمَّا وَرَدَ مَاءَ مَدْيَنَ وَجَدَ عَلَيْهِ أُمَّةً مِّنَ ٱلنَّاسِ يَسْقُونَ
وَوَجَدَ مِن دُونِهِمُ ٱمْرَأَتَيْنِ تَذُودَانِ ۖ قَالَ مَا خَطْبُكُمَا ۖ قَالَتَا لَا نَسْقِى
حَتَّىٰ يُصْدِرَ ٱلرِّعَاءُ ۖ ﴾

« Et quand il fut arrivé au point d'eau de Madyan, il y trouva un attroupement de gens abreuvant leurs bêtes et il trouva aussi deux femmes se tenant à l'écart et retenant leurs bêtes. Il dit :" que voulez-vous ? " Elles dirent :" nous ne les abreuverons que lorsque les bergers seront partis. »

Jusqu'à la parole d'Allah dans ce contexte



« Puis l'une des deux femmes vint à lui, d'une démarche timide. » (Sourate Al-Quasas v. 23-25).

A mesure que la femme est caractérisée et embellie par la pudeur, cela est plus parfait dans ses comportements, plus beau dans sa parure et sa beauté. Tandis que si la femme retirait la grand-voile de la pudeur, qui la couvre entièrement, et retirerait le vêtement de la décence. Elle perdrait aussitôt, la chasteté qui est sa véritable pudeur, son rang élevé et sublime, et elle tomberait aux abîmes.

• Parmi ces guidées : tandis que, dans ce qui se rapporte au rapprochement vers Allah, l'obtention de Son agrément et l'ascension vers les plus hauts degrés des jardins de délice. Mettant la porte donnant aux adorations pour les hommes et les femmes au même niveau, par rapport à l'Islam et la foi, l'obéissance et la véracité, la patience et le jeune, l'humilité pour Allah, la multiplication de Son rappel (تَبَارَكَ وَتَعَالَى). La porte est ouverte et la place à la concurrence est prête, pour l'ensemble des hommes et des femmes, masculin et féminin, Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) a dit :

﴿ إِنَّ ٱلْمُسْلِمِينَ وَٱلْمُسْلِمَٰتِ وَٱلْمُؤْمِنِينَ وَٱلْمُؤْمِنَٰتِ وَٱلْقَٰنِتِينَ

وَٱلْقَٰنِتَٰتِ وَٱلصَّٰدِقِينَ وَٱلصَّٰدِقَٰتِ وَٱلصَّٰبِرِينَ وَٱلصَّٰبِرَٰتِ

وَٱلْخَٰشِعِينَ وَٱلْخَٰشِعَٰتِ وَٱلْمُتَصَدِّقِينَ وَٱلْمُتَصَدِّقَٰتِ
وَٱلصَّٰٓئِمِينَ وَٱلصَّٰٓئِمَٰتِ وَٱلْحَٰفِظِينَ فُرُوجَهُمْ وَٱلْحَٰفِظَٰتِ
وَٱلذَّٰكِرِينَ ٱللَّهَ كَثِيرًا وَٱلذَّٰكِرَٰتِ أَعَدَّ ٱللَّهُ لَهُم
مَّغْفِرَةً وَأَجْرًا عَظِيمًا ﴿٣٥﴾ وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ وَلَا مُؤْمِنَةٍ إِذَا قَضَى ٱللَّهُ
وَرَسُولُهُۥٓ أَمْرًا أَن يَكُونَ لَهُمُ ٱلْخِيَرَةُ مِنْ أَمْرِهِمْ ۗ وَمَن يَعْصِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ فَقَدْ
ضَلَّ ضَلَٰلًا مُّبِينًا ﴿٣٦﴾

« Les Musulmans et Musulmanes, croyants et croyantes, obéissants et obéissantes, loyaux et loyales, endurants et endurantes, craignant et craignîtes, donneurs et donneuses d'aumône, jeûnant et jeûnâtes, gardiens et gardiennes de leur chasteté, invocateurs et invocatrices d'Allah de façon fréquente et régulière; Allah a préparé pour eux un pardon et une énorme récompense."35" Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident. » (Sourate Al-Ahzab v. 35-36)

Il est certain que les instructions et les préceptes du Qur'an pour la femme renferment son honneur pour elle et sa société. Elles contiennent la réussite et le bonheur ici-bas et dans l'au-delà. Il est obligatoire à la femme, celle qu'Allah a comblée de bienfait par la foi, celle qu'Il a guidée vers l'Islam, celle à qui Il a donné une reconnaissance par le rang du Qur'an et qu'Il a établie parmi la *Oummah* (communauté) de Muhammad (صَلَّىٱللَّهُعَلَيۡهِوَسَلَّمَ) le meilleur des êtres humains. En vue de cela, à elle de préserver les caractères moraux du Qur'an, ses instructions, ses enseignements et sa valeur. Et aussi qu'elle sache, pour son intérêt propre, le statut de ces instructions, en saisissant celles-ci avec détermination, rigueur, sérieux, et effort. Qu'elle s'estime au-dessus des gens, qui l'appellent au délaissement, ceux qui se sont égaraient par les idées, déviaient par les sentiers, et ont fini par se détourner des guidées du noble Qur'an.

Donc la femme qui craint et a peur d'Allah (سُبۡحَانَهُۥوَتَعَالَىٰ), se prépare pour la rencontre avec lui, ne tournant pas le regard vers ce qui l'appel au délaissement parmi les gens. De ceux, qui lorsqu'ils avaient parlé, ne parlaient sans aucune révélation (le Qur'an) et ni par une guidance rapportée (la Sunna du Prophète (صَلَّىٱللَّهُعَلَيۡهِوَسَلَّمَ)) et ni par un caractère vertueux qu'on désire approcher et qu'on

considère par son achèvement et sa concrétisation. Donc à la femme, dans cette position de beaucoup réfléchir à la parole du Très Haut (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) :

﴿ وَٱللَّهُ يُرِيدُ أَن يَتُوبَ عَلَيْكُمْ وَيُرِيدُ ٱلَّذِينَ يَتَّبِعُونَ ٱلشَّهَوَٰتِ أَن تَمِيلُواْ مَيْلًا عَظِيمًا ۝٢٧ ﴾

« Et Allah veut accueillir votre repentir. Mais ceux qui suivent les passions veulent que vous vous incliniez grandement (vers l'erreur comme ils le font). » (Sourate An-Nisa v. 27)

La *Fitna* Des Femmes Et Le Résultat Néfaste De La Mixité

La religion islamique est droiture, de par ses justes directives et ses louables indications, la femme musulmane a été préservée, elle et son honneur, se portant garant pour sa fierté et son bonheur. Et on lui a préparé, les causes de la vie agréable. Loin des lieux suspects, des tentations, des méfaits, et du désordre.

Tout cela par miséricorde d'Allah pour Ses serviteurs, où Il a fait descendre la Sharia'h (législation) qui est un conseil pour eux et un moyen de corriger leurs méfaits, rectifiant leurs distordes, par celle-ci Ils s'engagent à garantir leur bonheur ; et de celle-ci, Allah a légiféré des mesures et des dispositions équitables, celles qui coupent l'extrémité des tentations entre l'homme et la femme.

Elles les aident à s'éloigner des dangers et des turpitudes, cette Sharia'h étant une miséricorde de Ça part pour eux. Préservant ainsi leur honneur, les protégeant de l'avilissement d'ici-bas et du châtiment dans l'au-delà.

La musulmane vit dans l'ombre, la protection de l'islam sous la lumière de ses instructions, de par ses grandes mœurs, pouvant vivre une vie agréable remplie de bonheur, de fierté, de sérénité, et de gloire ici-bas et dans l'au-delà. Ses sous-vêtements son la pudeur, son habit est la pureté et son étendard est la moralité, et le raffermissement des comportements. Son objectif est la préservation de la dignité, et de la vertu. La femme musulmane, restera élevée tant qu'elle reste accrochée à sa religion, préservatrice des ordres de son Seigneur, obéissante à son Prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) , soumettant son être à Allah, se conformant à la Sharia'h et Ses lois, accomplissant les droits de l'Islam, ses obligations, et ses grands comportements avec toute aisance, conviction et sérénité, sans être attirée du regard par la négligence des gens, parmi ceux qui appellent aux actes, paroles méprisables et aux fitnas (tentations ou troubles).

Pour acquérir par cela, le bonheur, le repos ici-bas et dans l'au-delà, et obtenir l'énorme récompense le jour de la rencontre avec Allah (تَبَارَكَ وَتَعَالَىٰ)

Est certes venue dans l'Islam, une indication montrant que si la *fitna* par les femmes advenait, cela engendrerait ravages et préjudices, d'où on ne pourrait saisir ses finalités et louanger son résultat. Pour cela, le Prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ)

eu très peur pour sa communauté, et à maintes reprises, il mit en garde contre ces conséquences néfastes, en conseillant et avertissant la *Oummah* au sujet des détails de la religion d'Allah. Le Prophète (ﷺ) était enseignant, honnête conseilleur et craintif, il n'a pas délaissé un bien sans l'indiquer à la communauté, et pas un mal sans y mettre garde.

Al-Boukhari et Muslim ont rapporté selon un hadith Osma Ibn Zaid (رَضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُ) a dit : le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :

مَا تَرَكْتُ بَعْدِي فِتْنَةً هِيَ أَضَرُّ عَلَى الرِّجَالِ مِنَ النِّسَاءِ

« Je n'ai pas laissé après moi, une *fitna* (tentation ou épreuve) plus néfaste pour hommes que les femmes »[9]

Et Muslim a rapporté dans son « Sahih » selon un hadith Abi Sa'id Al-Khoudri (رَضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُ) a dit : le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :

9 « Sahih Al-Boukhrari » (5097) et « Sahih Muslim » (2740)

اتَّقُوا الدُّنْيَا وَاتَّقُوا النِّسَاءَ ؛ فَإِنَّ أَوَّلَ فِتْنَةِ بَنِي إِسْرَائِيلَ كَانَتْ فِي النِّسَاءِ

« Craignez ce bas -monde et craignez les femmes, car la première *fitna* des fils d'Israël fut à travers les femmes. »[10]

Et nombreux sont les hadiths de notre Prophète (ﷺ) sur ce chapitre ; qui ont pour but la maintenance de la société et la *Oummah* (la communauté), la préservation et l'attention de la femme. Ces hadiths et bien d'autre, qui ont été rapportés du Messager d'Allah (ﷺ) étant considérés, en vérité comme une soupape de sûreté pour la femme, son foyer, et son entourage de manière générale. A savoir, qu'on pourrait venir dans la société avec des actes ou paroles indécentes, et ce mal se propagerai parmi nous.

A partir du moment que, la femme reste accrochée fermement à l'apprentissage de l'Islam, elle sera heureuse ici-bas et l'au-delà. Et ainsi la femme serait une aide dans la construction d'une société puissante, unie, intègre, emplie de la pureté et de la chasteté. Si elle délaissait cet

10 Au numéro (2742)

apprentissage, elle tomberait dans les bas-fonds des bassesses morales et des sales faussetés, et elle ferait venir la honte et le déshonneur sur sa personne, sa famille et proches. Elle ferait courber leurs têtes, et elle les rabaisserait auprès des gens. Si elle portait un enfant de cet acte, elle le tuerait (l'enfant) et réunirait (par cet acte) le meurtre et *al-zina* (adultère ou fornication) ; si elle intégrait cet enfant auprès de son époux, sa famille, elle intégrerait un étranger parmi eux, une personne qui n'est pas des siens, il (l'enfant illégitime) serait seul en leur présence, mais aussi il hériterait d'eux, et on l'affilierait à eux, mais en réalité il n'est pas des leurs, nombreux sont les dommages collatéraux dûs à cet acte.

Quiconque réfléchi sur l'Histoire, trouve que les plus grandes causes de chute des civilisations et démantèlement des sociétés, disparition des comportements, détérioration des valeurs et la propagation des actes répréhensibles, ont pour cause *at-tabarrouj* (l'exhibition) de la femme, sa relation avec les hommes, son outrance dans l'exposition de ses atours, la mixité, son isolement avec les étrangers (toute personne qui n'est pas *mahrams* pour elle), sa fréquentation dans tout sorte d'assise, où elle plus que jamais se parée et s'embellit. Le grand savant Ibn Al-Qayim (رَحِمَهُ ٱللَّهُ) a dit :

« Et il n'y a aucun doute que la forte présence des femmes au milieu des hommes est la base de tout fléau et mal, et c'est aussi l'une des plus grandes causes des descentes des châtiments sur l'ensemble des personnes. Comme il est également l'une des plus grandes sources de désordre des affaires publiques et privées. La mixité entre les hommes et les femmes qui est une cause engendrant beaucoup de débauche et de *zina*, car elle est parmi les causes de notre extinction et de la peste transmissible ». Fin de citation (رَحِمَهُ ٱللَّهُ)

L'Islam n'a pas imposé à la femme le port du voile et ne l'a pas interdit d'agir (parmi ces choses évoquées), si ce n'est pour la préserver de l'indécence, de l'exposition aux accusations douteuses et à l'obscénité ; Aussi pour lui éviter de tomber dans actes répréhensibles. Mais plutôt afin de l'habiller de l'habit de la crainte pieuse, de la pureté, la chasteté et barrer pour cela toute cause menant à la débauche. Allah (سُبْحَانَهُۥ وَتَعَالَىٰ) dit :

﴿ وَقَرْنَ فِي بُيُوتِكُنَّ وَلَا تَبَرَّجْنَ تَبَرُّجَ ٱلْجَٰهِلِيَّةِ ٱلْأُولَىٰ ﴾

« Restez dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (Jahiliyah). » (Sourate Al-Ahzab v. 33)

Et Allah dit :

﴿ وَإِذَا سَأَلْتُمُوهُنَّ مَتَاعًا فَسْـَٔلُوهُنَّ مِن وَرَآءِ حِجَابٍ ۚ ذَٰلِكُمْ أَطْهَرُ لِقُلُوبِكُمْ وَقُلُوبِهِنَّ ۚ ﴾

« Et si vous demandez (à ces femmes) quelque objet, demandez-le-leur derrière un rideau : c'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs. » (Sourate Al-Ahzab v. 53)

Et Allah (تَبَارَكَ وَتَعَالَىٰ) a dit également :

﴿ وَقُل لِّلْمُؤْمِنَٰتِ يَغْضُضْنَ مِنْ أَبْصَٰرِهِنَّ وَيَحْفَظْنَ فُرُوجَهُنَّ وَلَا يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا مَا ظَهَرَ مِنْهَا ۖ وَلْيَضْرِبْنَ بِخُمُرِهِنَّ عَلَىٰ جُيُوبِهِنَّ ۖ ﴾

« Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en parait et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines » (Sourate An–Nur v. 31)

Et Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) a dit aussi :

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ قُل لِّأَزۡوَٰجِكَ وَبَنَاتِكَ وَنِسَآءِ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ يُدۡنِينَ عَلَيۡهِنَّ مِن جَلَٰبِيبِهِنَّۚ ذَٰلِكَ أَدۡنَىٰٓ أَن يُعۡرَفۡنَ فَلَا يُؤۡذَيۡنَۗ وَكَانَ ٱللَّهُ غَفُورٗا رَّحِيمٗا ٥٩ ﴾

« O Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. » (Sourate Al-Ahzab v. 59),

Et Allah a dit :

﴿ فَلَا تَخۡضَعۡنَ بِٱلۡقَوۡلِ فَيَطۡمَعَ ٱلَّذِي فِي قَلۡبِهِۦ مَرَضٞ وَقُلۡنَ قَوۡلٗا مَّعۡرُوفٗا ٣٢ ﴾

« Ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le cœur est malade (l'hypocrite) ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent. » (Sourate Al-Ahzab v. 32).

Rapporté par At-Thirmidhi dans son « Jaami' »[11] selon le Prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit : « La femme est 'Awra, lorsqu'elle sort le Shaytaan l'incite à se montrer. » Et le sens de « le Shaytaan l'incite à se montrer », c'est qu'il la prise pour cible, afin d'allumer à travers elle les désirs et les vices.

Selon Ohm Houmaydin Saai'diai (رَضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُ) qui est venu auprès du Prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) et elle a dit :

يَا رَسُولَ اللهِ ! إِنِّي أُحِبُّ الصَّلَاةَ مَعَكَ ، قَالَ : قَدْ عَلِمْتُ أَنَّكِ تُحِبِّينَ الصَّلَاةَ مَعِي ، وَ صَلَاتُكِ فِي بَيْتِكِ خَيْرٌ لَكِ مِنْ صَلَاتِكِ فِي حُجْرَتِكِ ، وَ صَلَاتُكِ فِي حُجْرَتِكِ خَيْرٌ مِنْ صَلَاتِكِ فِي دَارِكِ ، وَ صَلَاتُكِ فِي دَارِكِ خَيْرٌ لَكِ مِنْ صَلَاتِكِ فِي مَسْجِدِ قَوْمِكِ ، وَ صَلَاتُكِ فِي مَسْجِدِ قَوْمِكِ خَيْرٌ لَكِ مِنْ صَلَاتِكِ فِي مَسْجِدِي

« O Messager d'Allah ! J'aime prier avec toi », et il a répondu : « J'ai certes, su que tu aimes la prière avec moi, mais ta prière dans ta chambre est meilleure pour toi que la prière dans ton salon, et ta prière

11 Au numéro (1173) selon Ibn Masu'd

dans ton salon est meilleure pour toi que ta prière dans ta demeure, et ta prière dans ta demeure est meilleure pour toi que ta prière dans la mosquée de ton peuple, et ta prière dans la mosquée de ton peuple est meilleure pour toi que ta prière dans ma mosquée. »[12]

Selon Abou Hourayra (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ) a dit : le Messager d'Allah (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit :

خَيْرُ صُفُوفِ الرِّجَالِ أَوَّلُهَا وَ شَرُّهَا آخِرُهَا ، وَ خَيْرُ صُفُوفِ النِّسَاءِ آخِرُهَا وَ شَرُّهَا أَوَّلُهَا

« Les meilleurs des rangs (dans la prière) pour les hommes sont les premiers et les pires sont les derniers, et les meilleurs des rangs (dans la prière) pour les femmes sont les derniers et les pires sont les premiers ».[13]

12 Rapporté par l'Iman Ahmad dans « Al-Musnad » (27090)

13 Rapporté par Muslim (440)

Tout cela dans le but de préserver la femme de la mixité avec les hommes, surtout dans une situation consacrée aux adorations et à la prière, où se trouve (dans ce contexte) musulman ou musulmane, afin qu'ils soient le plus loin des waswas du Shaytaan (insufflations sataniques). Et quand n'est-il alors de la situation dans les marchés, les lieux publics et les réunions publiques ! Lorsqu'est entrée une servante chez 'Aicha (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا) et lui a dit : « O Mère des croyantes, j'ai tourné autour de la Maison (la *karba*) sept fois, et j'ai touché et embrassé le Coin Yemenie (la pierre noire) deux ou trois fois » et 'Aicha (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا) lui a répondu :« Qu'Allah puisse ne pas te récompenser, qu'Allah puisse ne pas te récompenser ; tu bouscules les hommes !! N'as-tu pas proclamé la grandeur d'Allah et passé ton chemin. »[14] Elle lui dit cela, toutefois qu'elle était dans le plus honorable des lieux et la meilleure des terres, un lieu d'obéissance à proximité de la *karba*. Et quel en est-il, de celle qui bouscule les hommes dans les marchés, les lieux publics et qui est au plus parfait de sa beauté, qui s'est parée des plus beaux bijoux, et s'est parfumée des meilleurs parfums !!

14 Rapporté par Al-Bayhquii dans « Sunan Al-Koubra » (9268)

Ceci Est Une Grande Leçon, De L'histoire D'une Honorable Compagne

Ceci une est leçon importante à tirer profit : c'est l'histoire d'une honorable compagne, elle raconte et informe de son islam, et de son entrée dans le Din (la religion), et ses débuts dans celui-ci. C'est Quayltou Bintou Mahrramai At-Tamimiai (رضي الله عنها)- qui parle, et son histoire est longue, elle est rapportée par At-Tabaraani de façon complète dans son livre « Al-Mo'jam Al-Kibir »[15] . Je me contente de raconter son histoire au moment de son arrivée à Al-Maidina, mais plus précisément son entrée dans la mosquée du Prophète (صلى الله عليه وسلم) . Et comme elle (رضي الله عنها) l'a rapporté, son entrée fut au moment de la prière du fajr, le Prophète (صلى الله عليه وسلم) dirigeait la prière pour les croyants, les rangs derrière lui étaient debout pour accomplir la prière, puis elle dit :

> « J'étais arrivée auprès de Messager d'Allah (صلى الله عليه وسلم) et il était en train de diriger la prière de *fajr*

15 Au numéro (20525)

pour les gens. Et la prière (*Salat*) a été accomplie au moment de l'apparition de l'aurore, les étoiles s'entrecroisaient dans le ciel, et il s'en fallait de peu pour que les hommes ne se reconnaissent entre eux dû à l'obscurité de la nuit. Je me suis alignée avec les hommes, étant une femme récente de l'époque de l'ignorance (*Jahiliya*) » Réfléchis profondément, une femme qui s'aligne aux cotés des hommes dans la mosquée du Prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) ! Au moment de la prière du *fajr* !! Puis elle (رَضِيَ ٱللَّهُ عَنْهَا) dit : « Et un homme qui se tenait dans le rang m'a dit : « Tu es une femme ou un homme ? » Donc j'ai dit : « Non, plutôt une femme », et il a dit : « Tu as certes failli me jeter le trouble, donc va prier auprès des femmes. » Et voici qu'un rang parmi les femmes était en place, dans les salles de la mosquée mais je ne l'avais pas vu, au moment où je suis entré, et après cela, je fus parmi elles ».

C'est-à-dire qu'elle partit et pria avec les femmes, et elle s'excuse d'elle -même, ce trouvant dans cette position incorrecte, étant donné qu'elle était une récente personne de l'époque de l'ignorance, c'est-à-dire qu'elle n'était pas au courant, des connaissances de l'Islam avec ses détails, ses jugements et ses directives.

Réfléchis chère sœur musulmane sur l'endroit : la mosquée du Prophète (ﷺ), son époque (ﷺ), le moment et la situation : une situation honorable ; et le moment : l'accomplissement de la prière du *fajr*, et avec tout cela ! Il dit ce grand compagnon (رضي الله عنه) : « Tu as certes failli me jeter le trouble » et ce qu'il a évoqué à la signification de ce qu'a fait savoir le Prophète (ﷺ) selon un hadith Osma Ibn Zaid (رضي الله عنه) : le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :

مَا تَرَكْتُ بَعْدِي فِتْنَةً هِيَ أَضَرُّ عَلَى الرِّجَالِ مِنَ النِّسَاءِ

« J'ai pas laissé après moi, une *fitna* (tentation ou épreuve) plus néfaste pour les hommes que les femmes. »[16]

Et dans un hadith d'Abou Sa'id Al-Khoudri (رضي الله عنه) :

16 Son statut à précédemment été vu

Ceci Est Une Grande Leçon, De L'histoire D'une Honorable Compagne

فَاتَّقُوا الدُّنْيَا وَاتَّقُوا النِّسَاء ؛ فَإِنَّ أَوَّلَ فِتْنَةِ بَنِي إِسْرَائِيلَ كَانَتْ فِي النِّسَاءِ

« Craignez ce bas-monde et craignez les femmes, car la première *fitna* des fils d'Israël fut à travers les femmes ».[17]

Il (رَضِيَٱللَّهُعَنْهُ) a eu peur pour sa personne contre la *fitna*, bien qu'il était dans la mosquée du Prophète (صَلَّىٱللَّهُعَلَيْهِوَسَلَّمَ) et derrière lui le Messager d'Allah (صَلَّىٱللَّهُعَلَيْهِوَسَلَّمَ) au moment de la prière du *fajr* !! Que dire alors lorsque la femme fréquente les hommes, sans être dans l'obscurité comme dans cette situation ; et sans être dans un lieu honorable comme celui-ci, mais plutôt en pleine journée, aux marchés, et dans les cafés publics. En plus lorsqu' elle est de toute beauté, avec ses parfaits ornements et parfumée de ses meilleurs parfums. C'est un danger imminent, une grande épreuve qui anéanti et fait tomber dans les grandes *fitnas*, c'est ce dont redoutait le Prophète (صَلَّىٱللَّهُعَلَيْهِوَسَلَّمَ) pour sa Oummah.

17 Son statut à précédemment été vu

Alors que le Prophète (ﷺ) était dans la mosquée, la maison d'Allah, qui est un lieu de tranquillité, de foi, et le meilleur endroit pour se rapprocher du Miséricordieux (جَلَّ وَعَلَا) , séparant les femmes et les hommes par précaution et méfiance, dans le «Sahih Muslim»[18] selon Abou Hourayra(رَضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُ) : le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :

خَيْرُ صُفُوفِ الرِّجَالِ أَوَّلُهَا وَ شَرُّهَا آخِرُهَا ، وَ خَيْرُ صُفُوفِ النِّسَاءِ آخِرُهَا وَ شَرُّهَا أَوَّلُهَا

« Les meilleurs des rangs (dans la prière) pour les hommes sont les premiers et les pires sont les derniers, et les meilleurs des rangs (dans la prière) pour les femmes sont les derniers et les pires sont les premiers. »

C'est-à-dire que la femme, même si elle était allée dans la mosquée la maison d'Allah, tant que chaque fois qu'elle aurait été loin des hommes, cela aurait été un bien pour elle. Et sa prière chez elle est meilleure que sa prière à la

18 Son statut à précédemment été vu

mosquée. Selon un hadith[19] de Ohm Houmaydin Saai'diai (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا) Elle est venue auprès du Prophète (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) et elle a dit :

يَا رَسُولَ اللهِ ! إِنِّي أُحِبُّ الصَّلَاةَ مَعَكَ ، قَالَ : قَدْ عَلِمْتُ أَنَّكِ تُحِبِّينَ الصَّلَاةَ مَعِي ، وَ صَلَاتُكِ فِي بَيْتِكِ خَيْرٌ لَكِ مِنْ صَلَاتِكِ فِي حُجْرَتِكِ ، وَ صَلَاتُكِ فِي حُجْرَتِكِ خَيْرٌ مِنْ صَلَاتِكِ فِي دَارِكِ ، وَ صَلَاتُكِ فِي دَارِكِ خَيْرٌ لَكِ مِنْ صَلَاتِكِ فِي مَسْجِدِ قَوْمِكِ ، وَ صَلَاتُكِ فِي مَسْجِدِ قَوْمِكِ خَيْرٌ لَكِ مِنْ صَلَاتِكِ فِي مَسْجِدِي

« O messager d'Allah ! J'aime prier avec toi », et il a dit : « j'ai certes su que tu aimes la prière avec moi, ta prière dans ta chambre est meilleure pour toi que la prière dans ton salon, et ta prière dans ton salon est meilleure pour toi que ta prière dans ta demeure, et ta prière dans ta demeure est meilleure pour toi que ta prière dans la mosquée de ton peuple, et ta

19 Son statut à précédemment été vu

prière dans la mosquée de ton peuple est meilleure pour toi que ta prière dans ma mosquée. »

D'autre part dans « Sahih Al-Bukhari »[20] selon un hadith 'Um Salama (رَضِيَٱللَّهُعَنْهَا) a dit :

كَانَ رَسُولُ اللهِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ إِذَا سَلَّمَ قَامَ النِّسَاءُ حِينَ يَقْضِي تَسْلِيمَهُ وَيَمْكُثُ هُوَ فِي مَقَامِهِ يَسِيرًا قَبْلَ أَنْ يَقُومَ

« Les femmes se retiraient juste après que le Messager d'Allah (صَلَّىٱللَّهُعَلَيْهِوَسَلَّمَ) prononçait le *taslim* (les salutations finales). (Après le taslim), Il restait assis à sa place encore un temps avant de se lever. »

Az-Zuhry dit : « Nous pensions, et Allah est plus savant, que c'était pour que les femmes se retirent, avant qu'elles ne puissent être reconnues par quelqu'un parmi les hommes ».

Il apparaît dans le livre d'Allah ce qui indique que l'éloignement de la mixité était présent dans les communautés précédentes. Allah (سُبْحَانَهُوَتَعَالَىٰ) a dit :

20 Au numéro (870)

﴿ وَلَمَّا وَرَدَ مَآءَ مَدْيَنَ وَجَدَ عَلَيْهِ أُمَّةً مِّنَ ٱلنَّاسِ يَسْقُونَ
وَوَجَدَ مِن دُونِهِمُ ٱمْرَأَتَيْنِ تَذُودَانِ ۖ قَالَ مَا خَطْبُكُمَا ۖ قَالَتَا لَا نَسْقِى
حَتَّىٰ يُصْدِرَ ٱلرِّعَآءُ ۖ وَأَبُونَا شَيْخٌ كَبِيرٌ ﴿٢٣﴾ فَسَقَىٰ لَهُمَا ﴾

« Et quand il fut arrivé au point d'eau de Madyan, il y a trouva un attroupement de gens abreuvant (leurs bêtes) et il trouva aussi deux femmes se tenant à l'écart et retenant (leurs bêtes). Il dit : " que voulez-vous ? " Elles dirent : "Nous n'abreuverons que lorsque les bergers seront partis ; et notre père est fort âgé". » « Il abreuva (les bêtes pour elles) » (Sourate Al-Qasas v. 23-24)

Chère musulmane, crains Allah (جَلَّ وَعَلَا) car tu vas Le rencontrer, et tu seras questionnée sur tes actions le Jour du Jugement, concernant les orientations et les instructions bénies présentes dans le Qur'an et la Sunnah. Car dans ta crainte pieuse pour Allah, ton engagement pour Sa Sharia'h, ta fermeté pour le Din (la religion) et ses mœurs ; se trouve la fierté du musulman, son salut et son bonheur ici -bas et dans son au-delà.

Et parmi les invocations relatives à ce sujet, Abou Dawud et bien d'autres ont rapporté selon un hadith de Ibn Omar (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ) a dit : le Messager d'Allah (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a invoqué chaque matin et soir, par ces invocations suivantes :

اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ الْعَافِيَةَ فِي الدُّنْيَا وَالآخِرَةِ اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ الْعَفْوَ وَالْعَافِيَةَ فِي دِينِي وَدُنْيَاىَ وَأَهْلِي وَمَالِي اللَّهُمَّ اسْتُرْ عَوْرَتِي " . وَقَالَ عُثْمَانُ " عَوْرَاتِي وَآمِنْ رَوْعَاتِي اللَّهُمَّ احْفَظْنِي مِنْ بَيْنِ يَدَىَّ وَمِنْ خَلْفِي وَعَنْ يَمِينِي وَعَنْ شِمَالِي وَمِنْ فَوْقِي وَأَعُوذُ بِعَظَمَتِكَ أَنْ أُغْتَالَ مِنْ تَحْتِي

« O Allah ! Je t'implore de me préserver en ce bas-monde et dans l'au-delà. O Allah ! Je t'implore de me pardonner et de me préserver dans ma religion, ma vie, ma famille, et mes biens. O Allah ! Couvre mes défauts et rassure-moi quant à mes peurs. O Allah ! Préserve-moi de tout ce qui pourrait survenir devant ou derrière moi, à ma droite, à ma gauche ou au-

dessus de moi, et je me réfugie auprès de ta grandeur contre le fait d'être englouti par la terre. »[21]

Cette invocation a pour effet d'apaiser les peurs et cacher les défauts. Également, cette invocation est venue dans les invocations du matin et du soir, ce hadith a été confirmé comme une invocation générale, c'est à dire que le musulman peut invoquer Allah par celle-ci en tout temps ; et dans le « Mouarjaim Al-Kibire » de l'Iman Tabarani[22] selon khabab (رَضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُ) il est dit :

سَمِعْتُ رَسُولَ اللهِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَ سَلَّمَ ، يَقُولُ : اللَّهُمَّ اسْتُرْ عَوْرَتِي ، وَ آمِنْ رَوْعَتِي ، وَاقْضِ عَنِّي دَيْنِي

J'ai écouté le Messager d'Allah (صَلَّىٱللَّهُعَلَيْهِوَسَلَّمَ) dire « O Allah ! Cache mes défauts, rassure-moi de mes peurs, permet-moi d'acquitter mes dettes. »

21 Rapporté par Abou Dawud (5074), et Ibn Maajah (3871)

22 Au numéro (3622)

Le meilleur pour le musulman, est de prendre à considération cette invocation, et de recommander à ses parents et ses enfants de la mémoriser. La réussite est entre la main d'Allah, Unique et sans associé.

Le Récit D'une Femme Des Gens Du Paradis

Ceci est une histoire incroyable qui détient une leçon, une exhortation. C'est le récit d'une femme des gens du Paradis rapporté par Al-Boukhari et Muslim dans leurs « Sahih »[23] : Ata' Ibn Abi Rabah rapporte qu'Ibn 'Abbas lui a dit :

أَلاَ أُرِيكَ امْرَأَةً مِنْ أَهْلِ الْجَنَّةِ قُلْتُ بَلَى . قَالَ هَذِهِ الْمَرْأَةُ السَّوْدَاءُ أَتَتِ النَّبِيَّ صلى الله عليه وسلم قَالَتْ إِنِّي أُصْرَعُ وَإِنِّي أَتَكَشَّفُ فَادْعُ اللَّهَ لِي . قَالَ " إِنْ شِئْتِ صَبَرْتِ وَلَكِ الْجَنَّةُ وَإِنْ شِئْتِ دَعَوْتُ اللَّهَ أَنْ يُعَافِيَكِ . قَالَتْ أَصْبِرُ . قَالَتْ فَإِنِّي أَتَكَشَّفُ فَادْعُ اللَّهَ أَنْ لاَ أَتَكَشَّفَ . فَدَعَا لَهَا

« Veux-tu que je te montre une femme des gens du Paradis ? » Je dis : « Oui, » alors il dit : « C'est cette

23 Rapporté par Al-Boukhari (5652) et Muslim (2576)

femme noire, elle est venue trouver le Prophète (ﷺ) et lui a dit : «Je souffre d'épilepsie et je me découvre alors, invoque donc pour moi Allah », puis il dit: « Si tu voudrais patienter, tu as le Paradis, et si tu voudrais j'invoque Allah qu'il te préserve de tout maux? » Elle dit : « Je patiente », et elle rajouta : « Je me découvre certes (durant mes crises) donc invoque Allah en ma faveur afin que je ne me découvre pas » alors il invoqua pour elle. »

Médite sur le récit de cette femme qui possède une foi, une véracité, une pureté, une religion et une pudeur. Cette femme atteinte par cette épreuve qui est l'épilepsie, et qui l'écarte du sommeil, l'angoisse, lui fait du tort, la laisse fatiguée. Au vue de son état, elle s'est rendue auprès du Prophète (ﷺ) afin qu'il invoque Allah en sa faveur, et qu'Il la libère du malaise, et qu'Il retire l'épreuve dont elle est atteinte. Mais le Prophète, la guidait vers quelque chose de plus conséquent, qui est la patience sur l'épreuve et la dureté de la maladie, qui a pour finalité l'entrée au Paradis. Or elle a choisie, la meilleure des fins et le plus beau retour, qui est de faire partie des gens du Paradis, avec la garantie du Messager d'Allah (ﷺ), à condition qu'elle patiente. Elle a donc choisi la patience, sauf que restait la gêne du fait de se découvrir les parties intimes telles que son dos et autres membres de son corps durant les crises

d'épilepsie. Toutefois elle est excusée dans sa situation, par rapport à sa maladie, elle n'a pas choisi cet état, elle n'est pas consentante, et ne l'agrée pas. Malgré cela, son extrême pudeur, la force de sa foi, la pureté de son cœur et l'innocence l'on rendue extrêmement anxieuse à l'idée de se découvrir. Mais elle a choisi la patience et aura le Paradis ; si ce n'est qu'elle a dit : « Je me découvre certes », c'est-à-dire que je ne patiente pas concernant ce geste, et il a lieu sans que je sois consentante. Donc le Messager d'Allah a invoqué pour elle, en dépit de cela la maladie été toujours présente, mais elle ne se découvrait plus grâce à l'invocation du Prophète (ﷺ).

L'histoire de cette grande femme est incroyable elle traite des nobles comportements, des beaux attributs, des belles mœurs, de la beauté, de la pudeur, et de la pureté du cœur. Oh oui, elle a dit :« Je me découvre certes (durant mes crises) donc invoque Allah en ma faveur afin que je ne me découvre pas » Ce découvrement qu'elle subissait sans volonté et consentement, il n'y a aucun reproche à son égard. Lorsqu'on regarde sa situation, qu'honorable est sa situation et que grande est sa description !

Donc, qu'en-est-il de la situation de la femme qui découvre ouvertement ses atouts, ses objets de tentation, sa beauté de façon volontaire, en ayant choisi cela sans même se

préoccuper d'une quelconque pudeur et foi !! Celle-ci écoute les versets d'Allah, les hadiths du Messager d'Allah (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), bien qu'elle écoute la menace, l'avertissement de ne pas s'exhiber, elle ne prête aucune attention à cela, ni aucune considération.

Cette femme qui fait partie des hôtes du Paradis se découvrait à cause des crises épilepsie, est excusée. Elle détestait extrêmement se découvrir. Par contre, ce que l'on trouve parmi de nombreuses femmes concernant le fait de se découvrir, d'exhiber leurs atours, la cause est une épilepsie d'un autre genre ! La femme en est atteinte, mais elle n'est pas excusée pour autant ; c'est l'épilepsie des désirs à cause d'une faible foi, de peu de religion et de la disparition de la pudeur. L'individu est épileptique de ses désirs, suivant ses plaisirs, il est nonchalant par rapport à cette maladie (épilepsie), sans aucune considération de ce qu'il fait. Est-ce que cet acte fait partie de la satisfaction d'Allah ou bien de Sa colère ?

Cette catégorie d'épilepsie s'est intensifiée à notre époque à cause de la multiplication des *fitnas*, la diversité des choses qui appellent aux désirs, et l'exposition variée des choses séduisantes dans la vie des gens. Ainsi avec la modernisation des moyens de communications, nombreuses sont ces choses qui renforcent les tentations,

les troubles. Ils ont un impact sur l'être humain et sur ses désirs, cela à travers les chaînes de télévision et les sites internet contagieux, qui n'ont strictement aucun but, si ce n'est faire tomber les gens dans l'épilepsie des désirs, et de succomber aux plaisirs, ce fléau s'est intensifié et la situation s'est aggravée.

L'iman Ibn Al-Qayim a traité de cette catégorie d'épilepsie dans son grand livre « Zaid al-Miaa'de », mais également de la situation des gens avec cette maladie. Beaucoup de gens, en sont atteint à cause des *fitnas* et des violentes tornades qui secouent et balayent la foi, la certitude et qui ébranlent les comportements et la pudeur. L'iman Ibn Al-Qayim évoque la situation des gens à son époque, mais qu'en serait-il s'il voyait la situation des gens dans une époque avancée où seraient propagées les *fitnas* ?! Il dit également (رَحِمَهُ ٱللَّهُ) : « La majeure domination des âmes viles sur les gens est due à leur peu de religion, à l'état dévasté de leurs cœurs et de leurs langues concernant le véritable rappel, les retranchements vers la prophétie et tout ce qui a trait à la foi. Donc l'âme vile se jette vers l'homme désarmé, qui peut-être était découvert, et finalement l'influence.

Si on découvrait le voile, tu aurais vues la plus part des âmes humaines rendues épileptiques à cause de ces viles âmes. Et ces viles âmes les captiveraient, les domineraient,

et les dirigeraient comme bon leur semble, et elles ne seraient pas capable de s'abstenir et de se dissimuler de ces viles âmes ! Cette épilepsie empêche au malade de se réveiller, sauf lorsqu'il en est séparé et qu'il la constate de ses propres yeux. Alors, il prendrait conscience qu'il était véritablement sous l'effet de l'épilepsie.

Le remède de cette épilepsie se fait par le rapprochement de la saine raison vers la foi, celle qui est venue des messagers. Et que soit le Paradis et l'enfer, la première de ses préoccupations, ce vers où se dirige le cœur. Et rappelez-vous des gens de ce bas-monde, de la descente des châtiments et des dégradations sur ces gens.

Ces épileptiques ne se réveillent pas, et quelle dure maladie cette épilepsie ! Mais lorsque s'est généralisé ce fléau entre eux, si bien que l'on ne distingue plus grand chose, si ce n'est qu'un malade (atteint de cette sorte d'épilepsie des désirs), et il ne devient plus étonné et ne le désapprouve plus, au contraire il est devenu à cause du grand nombre de malades celui qui est étonnant et est désapprouvé.

Si Allah veut du bien pour un serviteur, Il le fait prendre conscience de cette épilepsie, et ensuite il regarde vers les enfants malades de ce bas-monde, de part et d'autre, sur différents degrés. Parmi eux, celui qui se réveille quelque

fois, puis revient vers sa folie, ou parmi eux, celui qui se réveille une seule fois puis devient fou à nouveau. Puis s'il se réveille, il agit comme les gens éveillés et conscients, ensuite revient cette maladie vers lui et tombe de nouveau dans la confusion. »[24]

L'iman Ibn Al-Qayim (رَحِمَهُ ٱللَّهُ) évoque cela alors qu'il n'a même pas vu les acteurs de ces troubles, et les nouveautés proposées aux gens, à l'exemple de cette époque, de par les ravages de la foi, l'ébranlement des comportements, la disparition des bonnes mœurs et de la pudeur. Celui qui ne saisit pas son âme entre les rênes de la Sharia'h et les commandes de la guidée du Prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), celui-là est parmi les épileptiques de ces dégradations, les exécutés de ces *fitnas*, et il est soumis à ses passions.

Chère croyante, réfléchis profondément sur la vie de cette femme, elle était noire, d'une foi véridique, d'une grande pudeur, elle s'adresse au Prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), étant patiente face à la difficulté de la maladie et elle dit : « Je me découvre certes (durant mes crises) donc invoque Allah en ma faveur, afin que je ne me découvre pas ». Si elle avait

24 « Zaid al-Miaa'de » (4/63)

peur de se découvrir alors qu'elle était excusée, donc qu'en est- il de ta situation chère croyante ?!

Quelques femmes ont été éprouvées à cette époque défaitiste et aux mauvais changements, à cause d'un incroyable avancement mensonger et destructeur. La femme a commencé à ne pas imiter ce qui est attirant dans son environnement, si ce n'est dans des choses méprisables et des comportements abjects. Et elle a commis sur sa personne des méfaits, et a attiré sur sa foi le plus grand des désastres.

Que craigne Allah toute communauté musulmane, toute femme croyante, et rappelles-toi de la rencontre avec Allah, car Allah va te questionner au Jour Dernier, concernant ta pudeur, à savoir si tu cachais ton corps, et sur tout ce qui est venu dans le livre de ton Seigneur et dans la Sunnah de son Prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ).

Lorsque les femmes sont atteintes par cette catégorie d'épilepsie (épilepsie des désirs), elles sont devenues soumises par cette épilepsie, et sont perpétrés sur elles différents genres de méfaits. Cela a été vu dans beaucoup de pays musulmans et dans les foyers des croyants de toute part ; l'acte de ce dévoiler, *at-tabarouj* (l'exhibition), n'a jamais été rapporté cela dans l'histoire de la vie de la

musulmane ; depuis le commencement des nobles compagnes, celles qui les ont suivis avec excellence parmi les femmes de foi et les gens de vérité, de chasteté et de pudeur. Les femmes sont devenues épileptiques, elles ne prêtent plus attention aux dévoilements des atours et de ce qui attire, ce dévoilement de leur poitrine. Une qui lâche ses cheveux, une autre qui montre ses mollets et ses cuisses, allant jusqu'à différentes manières de se dévoiler le visage et s'exhiber sans aucune retenue par la foi et la pudeur, et même pas par la crainte du Miséricordieux. Est-ce que ces femmes se rappellent de la Résurrection et de lorsqu' elles seront devant Allah ?! Ensuite des comptes à rendre et du châtiment sur tous les démentis et les mauvaises actions qu'elles ont commises. Mais qu'est- ce qu'il les trompées dans leur foi et leur pudeur ? Et qu'est- ce qui les a rabaissées vers ces bas-fonds ?

Qu'elles remédient à cela, qu'elles sauvent leur âme de cette épilepsie, implorant l'aide de leur Seigneur, demandant à leur Maître, de les combler de bienfait par la chasteté, de leur attribuer la pudeur et de cacher leurs corps. Qu'elles se saisissent de la résolution et de la détermination, qui sont une sauvegarde pour leurs âmes, leur pudeur et leur foi. La réussite est dans la main d'Allah seul !

La Demeure De La Femme Et Sa Décence

Certes le bienfait d'Allah sur nous (la communauté musulmane), la faveur par la guidée pour cette religion, et ce chemin droit, est immense. C'est la religion d'Allah (تَبَارَكَ وَتَعَالَى) celle qu'Il agrée pour ces serviteurs et Il n'agrée pas pour eux une religion autre que celle-ci :

﴿ ٱلْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِى وَرَضِيتُ لَكُمُ ٱلْإِسْلَٰمَ دِينًا ﴾

« Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'islam comme religion pour vous. » (Sourate Al-Ma'idah v. 3)

﴿ وَمَن يَبْتَغِ غَيْرَ ٱلْإِسْلَٰمِ دِينًا فَلَن يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِى ٱلْءَاخِرَةِ مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٨٥﴾ ﴾

« Et quiconque désire une religion autre que l'islam, ne sera point agrée, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. »﴾ (Sourate Al-'Imran v. 85)

C'est La religion par laquelle Allah a réformé les croyances, les actes, les comportements, et réforme l'aspect extérieur et intérieur de l'homme. Et Il a embellit l'individu, par la beauté de la religion et son parachèvement. Elle est la religion de qui s'en saisi, prospère et réussi ; et quiconque la délaisse, s'écarte de lui la croyance saine, les actes justes, les comportements honorables. C'est la religion de droiture, le chemin est droit. Il n'y a pas de salut, de bonheur pour les serviteurs dans leur vie d'ici- bas et dans vie future si ce n'est avec sa concrétisation et son établissement. La véracité est son étendard, la vérité est son pivot central, la justice est son fondement, la miséricorde est son âme, le bien est sa compagne, la bonté et l'amélioration est son but. Quelle grande religion et honorable bienfait sur nous, par cette religion, louons Allah notre Seigneur, de nous avoir guidés vers cette religion, et de nous avoir fait faire partie de ses gens, demandons-lui (تَبَارَكَ وَتَعَالَى) le raffermissement sur la religion jusqu'à la mort.

Cette religion de droiture est venue avec ses grandes directives et ses orientations judicieuses, assurant la concrétisation du bonheur, interrompant les *fitnas* et la détérioration. Les gérances la religion et ses orientations bénies, celles qui sont venues dans le livre d'Allah et la Sunnah du Prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) respectives à la femme musulmane, permettent la concrétisation de ces moralités,

et guident vers le succès, le bonheur, la préservation, et un rang élevé ici-bas et dans l'au-delà. Si Allah accorde la réussite à la musulmane, l'élève et la réjouit par l'attachement des mœurs de l'Islam et ses jugements, il en résulterait, qu'elle serait heureuse et en paix, et le lieu où elle vivrait se porterait bien sans les *fitnas* qu'elle aurait pu causer. Parce que la femme est une *fitna,* d'ailleurs le Prophète (ﷺ) a dit dans ce qui a été authentifié comme venant de lui :

مَا تَرَكْتُ بَعْدِي فِتْنَةً أَضَرَّ عَلَى الرِّجَالِ مِنَ النِّسَاءِ

« Je n'ai pas laissé après moi une *fitna* (tentation ou épreuve) plus néfaste pour les hommes que les femmes. »[25]

Et il a dit (ﷺ) :

25 Son statut a été précédemment vu

فَاتَّقُوا الدُّنْيَا وَاتَّقُوا النِّسَاءَ فَإِنَّ أَوَّلَ فِتْنَةِ بَنِي إِسْرَائِيلَ كَانَتْ فِي النِّسَاءِ

« Craignez ce bas-monde et craignez les femmes car la première fitna des fils d'Israël fut à travers les femme. »[26]

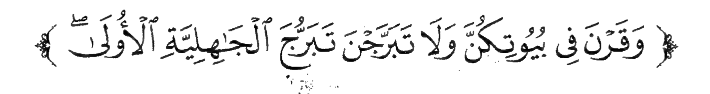
Donc la *fitna* des femmes, est une grande *fitna* et amène à un dénouement terrible, le Prophète (ﷺ) a eu peur pour sa communauté. L'Islam est venu avec des orientations justes, si seulement la femme s'en saisissait, elle et la société où elle vit seraient saines et sauves des *fitnas* qu'elle cause.

Il est obligatoire pour la femme de lire le Qur'an et les hadiths du Prophète (ﷺ) et qu'elle se saisisse des orientations présentes dans le Qur'an et la Sunnah avec sérieux, détermination et sans nonchalance, ni négligence, car ces orientations renferment sa rectitude et son bonheur ici-bas et dans son au-delà. Lorsque quelques femmes se montrent récalcitrantes aux orientations de la législation et ses sages conduites, elles tombent - qu'Allah nous en

26 Son statut a été précédemment vu

préserve - dans des précipices pernicieux et des revers destructeurs. Nombreuses sont celles qui après de long pas et une longue vie, ont passaient un existence a s'écarter de la Sharia'h d'Allah et des orientations de d'Islam affichant lors de divers occasions leurs échecs, elles ont failli à cause de l'éloignement des mœurs de l'Islam. Heureux est celui qui a su tirer leçon d'autrui, et malheureux celui de qui on tire exemple !

Lorsque la musulmane médite sur les mœurs et les orientations de l'Islam la concernant, elle n'observe pas de restriction pour sa liberté, comme le prétendent les détracteurs et les ennemis de l'Islam. Bien au contraire, les orientations de l'Islam pour la musulmane sont des orientations qui lui garantissent la vie agréable loin des dangereuses *fitnas*, des chemins de la perdition, des égarements et des dégradations. Dès qu'elle se saisit de l'enseignement Islamique, elle vit une existence décente, intacte, merveilleuse et pure. Les propos dans l'explication de ces orientions sont longs, mais on s'arrête avec cette grande instruction : Allah (جَلَّ وَعَلَا) dit :



« Restez dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (Jahiliyah.) » (Sourate Al-Ahzab v. 33)

Et voici le même verset dans une autre récitation « **Soyez décente dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam(Jahiliyah)** » le sens du mot (قَرن) dans la première récitation, provient du verbe demeurer, qui est le fait de rester aux foyers sans sortir sauf en cas de besoin et de grande nécessitée ; et dans l'autre récitation (قِرن) le mot provient du verbe être décent. Et entre les deux récitations, il y des concordances au niveau du sens, car si la femme demeure dans son foyer elle concrétise la décence à son égard, tandis que si elle répète les va et vient, sans rester chez elle, cela l'amène à s'écarter de la décence, avec le risque de rencontrer son opposé dans ces sortis.

Dans la phrase :« **Dans vos foyers** » bien que les maisons de manière générale sont la propriété des époux, il est spécifique pour la femme d'y rester, d'en prendre soin ; elle en est responsable, on affilie la maison à la femme, parce qu'il lui est demandé de rester au foyer et de ne pas en sortir, excepté pour une nécessité. « **Et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam ! (Jahiliyah).** » Et si elle sortait de son foyer, c'est pour un besoin ou une

nécessité respectant les règles et les attitudes légiférées. Concernant *At-tabarrouj* (l'exhibition): il s'agit du dévoilement du visage de la femme, c'est à dire de montrer ses atours et ses beautés, mais aussi de s'exhiber pour tenter les hommes et pour faire tourner leurs regards. Tout cela signifie s'exhiber à la manière des femmes d'avant l'Islam, celles que la femme ne doit pas prendre comme exemple. Si elle le faisait, elle n'obtiendrait rien si ce n'est déclin et rabaissement -qu'Allah nous en préserve-.

Ensuite, cette noble femme préservée, celle qui demeure chez elle, il vient des orientations pour l'homme, afin de sauvegarder son honneur et sa vertu, pour qu'il ne naisse pas ici de mixité entre les hommes et les femmes, ou d'isolement avec la femme lorsqu'elle est avec des étrangers (toute personne ne faisant pas partie de ses *mahrams*), et de tout ce qui engendrait éventuellement *fitna* et méfaits. Ce qui a été rapporté dans « Les deux authentiques »[27] selon 'Uqba Ibn 'Amir (رَضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُ) est que le Prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit :

27 « Sahih Al-Boukhrari » (5232), « Sahih Muslim » (2172)

إِيَّاكُمْ وَ الدُّخُولَ عَلَى النِّسَاءِ

« Gardez-vous d'entrer chez les femmes »,

Ou dans une autre version

لَا تَدْخُلُوا عَلَى النِّسَاءِ

« N'entrez pas chez les femmes »[28] **.**

Ce qui est demandé à la femme, c'est de rester chez elle, il a été interdit aux hommes étrangers de rentrer dans les foyers des femmes, à cause de ce qui pourrait être engendré comme mal, *fitna* et disgrâce.

Un homme des 'Ansar interpella alors le prophète en ces terme : « O Envoyé d'Allah et que penses-tu du beau-père ? C'est à dire est-ce que le beau-père entre dans la restriction ?» le beau-père : les proches du mari sauf ses enfants ; comme son frère, son oncle, oncle de la mère, fils de l'oncle et fils de l'oncle du côté de la mère, il répondit (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) :

28 Rapporté par Ad-Dārimī dans son « Sunan » (2683)

الْحَمْوُ الْـمَوْتُ

« Le beau-père, c'est la mort »

On s'arrête sur cet avertissement et cette restriction : « **Le beau-père, c'est la mort** » ; le beau-père, c'est celui qui est proche du mari comme un frère, un oncle, fils de l'oncle, oncle du côté de la mère, fils de l'oncle du côté de la mère. Le Prophète (ﷺ) a dit à leur sujet : « **Le beau-père, c'est la mort** » quant-est-il des hommes étrangers à la femme, n'ayant point de lien de parenté avec elle, même avec le mari ?!

Il dit « **Le beau-père, c'est la mort** » et dans son expression avec la « Mort » il y a un avertissement en direction des préjudices sur les mœurs et sur les recommandations de l'Islam. Il n'amène pas celui qui l'enfreint hormis vers la mort et la perdition, oui !! Certes ce fauteur de trouble marche sur ses deux pieds, mange, boit, discute, mais il est mort en vérité ! Parce que la valeur, la chasteté, l'honneur est mort chez lui, par conséquent il ne fait pas partie de cette famille. La vertu meurt, la chasteté meurt, les comportements meurent, et sa mort a des raisons, notre religion est venue pour préserver les serviteurs contre la mort des vertus, comportements et mœurs.

La musulmane surtout à notre époque, cette époque de *fitna,* qui s'est ouverte aux yeux de tous, imite les habitudes des mécréants et même leurs caractères effrontés, leur décadence, leur dérives et bassesses. Du fait de regarder continuellement les chaînes satellites, les sites internet et les revues, cela s'est introduit discrètement (ce genre de comportement) vers les esprits de quelques femmes. La femme est faible et vite influençable, sauf celle qu'Allah a préservé et celle qui s'empresse de sauver son âme, fermant les portes des fitnas derrière elle, se réfugiant et cherchant asile auprès d'Allah (تَبَارَكَ وَتَعَالَى).

Nous sommes à une époque où il nous est nécessaire de soutenir notre zèle afin de sauvegarder la vertu, l'honneur et l'ardeur religieuse, celle qui est venue avec la religion d'Allah, afin que l'on vive dans ombre, la protection de l'Islam, ses grandes mœurs et ses instructions ; ajustant une vie noble, vertueuse et éminente. Étant donné que notre religion est une religion de droiture, droite de par ses orientations, ses instructions bénies et aisées. Elle veut de la femme qu'elle vive une existence parfaite, vertueuse et auguste, car les ennemis, les détracteurs de la religion ne lui veulent pas cela, tout au contraire ils veulent une vie immorale et de déchéance

﴿ وَٱللَّهُ يُرِيدُ أَن يَتُوبَ عَلَيْكُمْ وَيُرِيدُ ٱلَّذِينَ يَتَّبِعُونَ ٱلشَّهَوَٰتِ أَن تَمِيلُوا۟ مَيْلًا عَظِيمًا ﴿٢٧﴾ ﴾

« Mais ceux qui suivent les passions veulent que vous vous incliniez grandement (vers l'erreur comme ils le font) » (Sourate An-Nisa' v. 27)

Bien sûr, ils (les attaques et complots contre la femme) sont véritables et apparents. Il incombe à la musulmane de ne pas sous-estimer cette affaire, et qu'elle n'écoute pas l'appel de tout croasseur et brailleur. Mais plutôt qu'elle soit exclusivement à écoute de l'intention de celui qui s'appuie des preuves claires, des savants avérés, ancrés dans la science, les gens d'expérience, les érudits du Qur'an et de la Sunnah du Prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ).

On t'a préparée pour une chose, si tu réfléchis à cette affaire, tu élèveras ton âme, te préservera de la négligence ; si seulement la femme vivait avec les mœurs et vertus de l'Islam ! Mais si elle était tentée et qu'elle partait avec les acteurs des *fitnas*, elle anéantirait son être et elle serait la cause de la perdition des autres.

Rappelle-toi qu'un jour, tu quitteras cette vie, et que ta belle silhouette, tes beautés séductrices envers les hommes, iront

un jour dans une tombe que l'on recouvrera de terre et qui sera mangée par les vers. Ta beauté partira et elle sera dans la tombe, otage de ses actions, et enchaînée par ce que tu a avancé dans cette vie. Tu as été précédée par les femmes qui ont peuplés les châteaux et qui ont ensuite occupés les tombeaux, trouvant dans des situations terribles, des couleurs (de peau) qui ont changé. Et des souverains aux corps pétrifiés et aux yeux crevés allant jusqu'aux pommettes, donc que la musulmane craigne Allah et se prépare à un jour solennel.

Méditations Sur La Parole Du Très Haut :

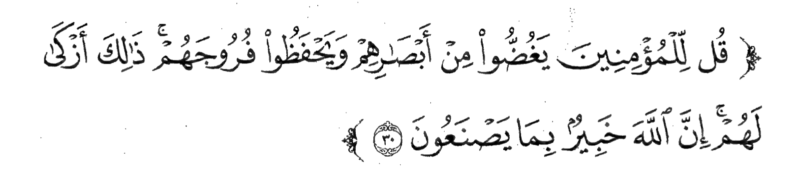
« Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté »

Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) a dit dans la sourate An-Nur :

﴿ وَقُل لِّلْمُؤْمِنَٰتِ يَغْضُضْنَ مِنْ أَبْصَٰرِهِنَّ وَيَحْفَظْنَ فُرُوجَهُنَّ
وَلَا يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا مَا ظَهَرَ مِنْهَا ۖ وَلْيَضْرِبْنَ بِخُمُرِهِنَّ عَلَىٰ جُيُوبِهِنَّ ۖ
وَلَا يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا لِبُعُولَتِهِنَّ أَوْ ءَابَآئِهِنَّ أَوْ ءَابَآءِ بُعُولَتِهِنَّ أَوْ
أَبْنَآئِهِنَّ أَوْ أَبْنَآءِ بُعُولَتِهِنَّ أَوْ إِخْوَٰنِهِنَّ أَوْ بَنِىٓ إِخْوَٰنِهِنَّ أَوْ بَنِىٓ أَخَوَٰتِهِنَّ
أَوْ نِسَآئِهِنَّ أَوْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَٰنُهُنَّ أَوِ ٱلتَّٰبِعِينَ غَيْرِ أُو۟لِى ٱلْإِرْبَةِ مِنَ
ٱلرِّجَالِ أَوِ ٱلطِّفْلِ ٱلَّذِينَ لَمْ يَظْهَرُوا۟ عَلَىٰ عَوْرَٰتِ ٱلنِّسَآءِ ۖ وَلَا يَضْرِبْنَ
بِأَرْجُلِهِنَّ لِيُعْلَمَ مَا يُخْفِينَ مِن زِينَتِهِنَّ ۚ وَتُوبُوٓا۟ إِلَى ٱللَّهِ جَمِيعًا أَيُّهَ
ٱلْمُؤْمِنُونَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٣١﴾ ﴾

« Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines ; et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fiis de leurs sœurs, ou aux femmes musulmanes, ou aux esclaves qu'elles possèdent, ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures. Et repentez-vous tous devant Allah, o croyants, afin que vous récoltiez le succès. » (Sourate An-Nur v. 31)

Allah a ordonnez aux croyantes, dans ce noble verset de baisser les regards et de préserver leur chasteté (leurs parties intimes). Et Il (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) a rappelé d'autres lois en rapport avec les femmes. Et le Très Haut (تَبَارَكَ وَتَعَالَى) a rappelé dans le verset précédent, le même sujet concernant les Hommes :



« Dis aux croyants de baisser leurs regards et de garder leur chasteté. C'est plus pur pour eux. Allah est, certes, Parfaitement Connaisseur de ce qu'ils font. » (Sourate An-Nur v. 30)

Donc baisser le regard est plus pur, plus sain d'autant pour l'homme que pour la femme, et quiconque laisse aller son regard librement à la passion, et se prend à regarder ici et là, ne se préservant pas des interdis d'Allah (تَبَارَكَ وَتَعَالَىٰ). Donc cela est une entremise vers toute conduite indécente et interdite, en effet le regard interdit est une voie vers la *zina* (fornication ou adultère), un acheminement vers elle.

Et dans Sa parole : « **Et dis aux croyantes** » Il a évoqué cette grande appellation, parce qu'elle implique pour celui qui est concerné, de se conformer à l'ordre d'Allah. Or la croyante véridique, celle qui s'accorde à cette description, n'hésite pas répondre à l'ordre d'Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) comme Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) a dit :

﴿ وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ وَلَا مُؤْمِنَةٍ إِذَا قَضَى ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥٓ أَمْرًا أَن يَكُونَ لَهُمُ ٱلْخِيَرَةُ مِنْ أَمْرِهِمْ ﴾

« Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messager ont décidé d'une

chose, d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. » (Sourate AL-Ahzab v. 36)

C'est comme si tu disais que cela est convenable ou ne l'est pas, cela me convient ou ne me convient pas et bien d'autre chose dans ce sens. Mais il faut plutôt t'y soumettre et t'y résigner.

Et dans Sa parole : « **de baisser leurs regards** » voici ici (من) ce qui est une préposition indiquant la partition, il est demandé de baisser les regards dans les affaires ordonnées par Allah, c'est pour cela que vient dans le verset des exceptions pour lesquelles il n'a pas été ordonné de baisser les regards. Sur la demande de baisser les regards, il ne se trouve aucune différence, entre le regard direct vers l'homme ou à travers sa photo, parce que la finalité dans les deux cas est la même.

Le fait est de commencer à les baisser les regards avant de préserver les parties intimes, il y a une prémisse d'un moyen parmi les moyens ; si se réalise la préservation celui-là, ceci amène à garder ses parties intimes. La femme qui ne sait pas garder le regard baissé, s'expose aux dangers, parce que le Shaytaan l'attire peu à peu. Si la personne réfléchissait bien sur le commencement des femmes débauchées, celles qui ont été éprouvées par de grandes

décadences, il trouverait leur commencement par ce peu. Soit elles ont laissé porter leur regard aux passions, ou bien elles ont commencé à regarder les revues ou photographies immorales, ou elles ont écouté des chanteurs pêcheurs et bien d'autres voies interdites qui amènent à accomplir le *zina*, jusqu'à parvenir à de tels degrés -qu'Allah nous en préserve -.

En raison de cela Allah a commencé par le rappel d'un moyen parmi les moyens, qui appelle à accomplir des actes dévergondant, et cela est un avertissement sur d'autres moyens, ce qui est semblable à celui-là conduit aux actes impudiques, donc il a le même statut.

Et à l'exemple de cela, écouter les chanteurs qui sont interdis, le chanteur est un passage au *zina*, également regarder des photographies les choses interdites, tout cela amène à l'accomplissement vers de ces actes immoraux.

Ensuite Il a dit : « **de garder leur chasteté** » préserver les parties intimes fait parties des priorités, qui incombe à la femme d'y porter considération, par le saisissement de toutes les causes conduisant à réaliser la préservation de celles-ci.

Celle qui préserve ses parties intimes obtient par cela de nobles et vertueuses appellations. Là où elle a été décrite

étant chaste, bienfaisante, et détentrice de la crainte pieuse et bien d'autres nobles attributs. Donc comment peut-elle échanger ses magnifiques nominations, au nom de la dépravation !! Et comment peut-elle les remplacer par de viles appellations !! Comme la fornicatrice, l'adultère, la débauchée

﴿ بِئْسَ ٱلِٱسْمُ ٱلْفُسُوقُ بَعْدَ ٱلْإِيمَٰنِ ﴾

« Quel vilain mot que « perversion » lorsqu'on a déjà la foi » (Sourate Al-Hujurat v. 11).

Il a été rapporté du Prophète (ﷺ) a dit :

مَنْ يَضْمَنْ لِي مَا بَيْنَ لَحْيَيْهِ وَمَا بَيْنَ رِجْلَيْهِ أَضْمَنْ لَهُ الْجَنَّةَ

« Celui qui me garantit ce qu'il a entre ses deux mâchoires (sa langue) et entre ses deux jambes (son sexe), je lui garantis le Paradis »[29] ;

29 Rapporté par Al-Boukhari (6474) selon un hadith de Ahl Ibn Sa'd

Donc préserver sa langue, est une cause parmi les causes de préserver son sexe ; et le Prophète (ﷺ) a dit également :

إِذَا أَصْبَحَ ابْنُ آدَمَ فَإِنَّ الأَعْضَاءَ كُلَّهَا تُكَفِّرُ اللِّسَانَ فَتَقُولُ اتَّقِ اللَّهَ فِينَا فَإِنَّمَا نَحْنُ بِكَ فَإِنِ اسْتَقَمْتَ اسْتَقَمْنَا وَإِنِ اعْوَجَجْتَ اعْوَجَجْنَا

« Lorsque le fils d'Adam est au matin, tous les membres de son corps s'assujettissent à sa langue, et disent, crains Allah à notre égard car nous dépendons de toi, si tu te tenait droit, nous le serions aussi, et si tu dévierais nous dévierions aussi. »[30]

Tous les membres y compris le sexe, suivent la langue.

Et combien sont nombreuses sont les femmes croyantes vertueuses chastes et nobles vivant au sein de leur famille, dans un milieu de foi, de salut et de crainte pieuse. Et soudainement, un loup parmi la meute vient à elles et les pervertis par sa langue. Il commence, soit à travers le

30 Rapporté At-Tirmithi dans son « Al-Jaami' (2407) selon un hadith de Abi Sai'd Al-Khoudri

téléphone ou autre, leur parlant avec douceur et une attirante parole, et il altère leur chasteté et leur vertu.

Ensuite le contexte du verset renferme de nombreuses règles, quiconque y porte une véritable considération sur elles, les conservera. Ainsi elles conduiront les femmes à garder leurs parties intimes, leur paix et leur chasteté.

Le (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) a dit :

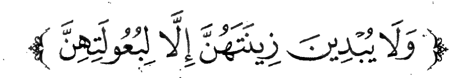
﴿ وَلَا يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا مَا ظَهَرَ مِنْهَا ﴾

« Et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît » ; entre autres la *jilbaab*, celle qui recouvre le corps entier de la femme, il n'y a pas le mal pour la femme de le porter, elle n'a pas à la cacher. Par contre elle doit respecter à ne pas être dans des habits attrayants, et certaines femmes choisissent de porter *al-a'baa,* orné avec des bordures qui est une tentation pour les hommes. Alors elle devient en contraction avec l'ordre d'Allah stipulé dans le verset. Donc elle doit s'en rendre compte quand elle s'habille de *al-a'baa,* qui est un habit de retenue, et non pas un habit pour s'embellir.

Le (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) a dit :

﴿ وَلْيَضْرِبْنَ بِخُمُرِهِنَّ ﴾

« **Qu'elles rabattent leur voile sur leur poitrines** » al-kimar[31], c'est la *jilbaab* qui couvre le corps de la femme. Lorsque la femme est en présence d'hommes en dehors du *mahram*, il lui incombe, de rabattre leur voile sur leur poitrine et de couvrir son visage, ses mains, son corps et sa beauté ; pour ne pas qu'elle tente les hommes par sa beauté, et qu'elle ne devienne un prétexte pour tomber dans la dépravation.



« **Et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris** » dès lors qu'Allah a interdit de laisser paraître la beauté, et Il a aussi rappelé les exceptions pour la femme de découvrir son visage et sa main à certains d'entre eux « **Et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris** » donc il lui est permis de monter sa beauté à son époux, au contraire il ne lui a pas été légiféré qu'elles s'apprêtent de toute beauté

31 **Note du traducteur :** Kimar : c'est un voile qui porté sur la tête sous la jilbaab qui couvre la tête et la poitrine

sauf auprès de son mari. Par contre certaines femmes s'empressent de s'embellir dès qu'elles souhaiteraient sortir, soit lors des occasions, malheureusement auprès de son époux elles ne s'apprêtent pas à s'embellir ou bien de façon médiocre !! Et ceci est parmi les signes des renversements de l'entendement.

﴿ وَلَا يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا لِبُعُولَتِهِنَّ أَوْ ءَابَآئِهِنَّ أَوْ ءَابَآءِ بُعُولَتِهِنَّ أَوْ أَبْنَآئِهِنَّ أَوْ أَبْنَآءِ بُعُولَتِهِنَّ أَوْ إِخْوَٰنِهِنَّ أَوْ بَنِىٓ إِخْوَٰنِهِنَّ أَوْ بَنِىٓ أَخَوَٰتِهِنَّ ﴾

« Et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs »

Donc tout ceux-là sont des mahrams pour elle.

﴿ أَوْ نِسَآئِهِنَّ ﴾

« **Ou aux femmes musulmanes** » c'est à dire qu'il est permis pour les femmes de se regarder entre elles de manière générale, et il suppose également que la filiation

avec les femmes musulmanes, celles qui adhère à la même religion, représente une preuve pour quiconque dit : qu'il n'est pas permis à la musulmane, que les gens du livre (chrétien ou juif qui vivent dans un pays musulman) ne la regardent.

﴿ أَوْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَٰنُهُنَّ ﴾

« **Ou aux esclaves qu'elles possèdent** » donc il est permis à l'esclave de regarder sa maîtresse, du moment qu'elle le possède complètement, or si elle ne le possède plus, ou de façon partielle, le regard n'est plus permis.

﴿ أَوِ ٱلتَّٰبِعِينَ غَيْرِ أُوْلِى ٱلْإِرْبَةِ مِنَ ٱلرِّجَالِ ﴾

« **Ou aux domestiques mâles impuissants** » c'est à dire à ceux qui les suivis, qui sont rattachés à elles parmi les hommes qui n'ont pas de désir, comme par exemple le fou qui ne sait pas où il va, et tel que l'impuissant sexuel qui n'a plus de désir que ce soit dans son organe sexuel ou dans son cœur, pour ceux-là pas de mise en garde contre les regards.

« **Ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes** » c'est à dire les garçons qui n'ont pas

atteint l'âge de raison, il leur est permis de regarder les femmes qui leur sont étrangères. Allah a donné la raison de cela

﴿ أَوِ ٱلطِّفْلِ ٱلَّذِينَ لَمْ يَظْهَرُوا۟ عَلَىٰ عَوْرَٰتِ ٱلنِّسَآءِ ﴾

« **Qui ignorent tout des parties cachées des femmes** », ils n'ont aucune connaissance de cela, et on ne trouve pas chez eux un quelconque désir, cela nous indique que le discernement conduit à la femme à se cacher de ceux qui ont atteint l'Age de raison, parce qu'ils ont pris connaissance des parties cachées des femmes.

Lorsqu'on réfléchit à ce contexte, est-ce que le chauffeur, le domestique rentre y compris dans l'exception ou pas ? A savoir est-ce que la femme découvre devant lui son visage et sa beauté ? Par Allah qu'il n'en plaise, il n'en est pas exempt. Au contraire il est un homme étranger, il est obligatoire à la femme de se voiler intégralement. Cela a eu lieu à cause du laxisme de ces jugements, tout cela est le résultat des manquements envers les ordres d'Allah, qui sont préservation et pureté ici-bas et dans l'au-delà.

Ensuite Il a dit :

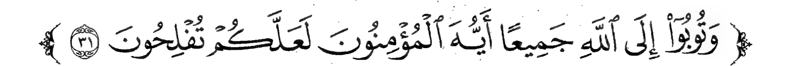
﴿ وَلَا يَضْرِبْنَ بِأَرْجُلِهِنَّ لِيُعْلَمَ مَا يُخْفِينَ مِن زِينَتِهِنَّ ﴾

« Et qu'elles ne frappent pas leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures »

Cela aussi fait partie des choses qui sont une préservation et une chasteté pour la femme, par exemple si la femme porte des bracelets aux chevilles, il ne lui est pas permis de frapper du pied afin que les hommes tournent les regards vers elle. Parce qu'elle est une tentation pour eux si elle fait ce geste, mais aussi si elle porte des talons hauts faisant du bruit, et ceux-là font paraître le postérieur de la femme et font du bruit attirant les regards des hommes.

La croyante chaste et vertueuse s'éloigne de cela et choisit des souliers convenables et ne rentre pas dans le cadre de ce qu'Allah a interdit.

Ensuite Allah a conclu ce noble verset par une conclusion très importante, en disant :



« Et repentez-vous tous devant Allah, o croyants, afin que vous récoltiez le succès »

Donc celle qui gâche les droits d'Allah ou est laxiste, qu'elle se dépêche à se repentir afin d'être parmi le parti d'Allah, ceux qui réussissent.

Conseils Et Félicitations

Ceci confirme à cette époque de manière spécifique, une époque où les *fitnas,* les troubles se multiplient, les distractions se diversifient, et les dissidences s'accroissent, celles qui occupent les gens du but et la concrétisation pour lequel ils ont été créent qui sont : La recommandation de la crainte d'Allah, de son obéissance, de l'observation de Sa sage législation qui est conseils et preuves pour les serviteurs devant Allah. Cela confirme également le constat devant la situation de la femme de manière spécifique, surtout sur la concentration à cette époque sur la personne de la femme, vis à vis des complots et plans élaborés. Le résultat attendu par cela est de faire tomber la chasteté, le voile, la pudeur, l'honneur, et la vertu de la femme,

﴿ وَٱللَّهُ يُرِيدُ أَن يَتُوبَ عَلَيۡكُمۡ وَيُرِيدُ ٱلَّذِينَ يَتَّبِعُونَ
ٱلشَّهَوَٰتِ أَن تَمِيلُواْ مَيۡلًا عَظِيمٗا ٢٧ ﴾

« Et Allah veut accueillir votre repentir. Mais ceux qui suivent les passions veulent que vous vous incliniez grandement (vers l'erreur comme ils le font » (Sourate An-Nisa v. 27)

On constate spécifiquement que l'affaire de la femme veut premièrement qu'elle craigne Allah son Seigneur, qu'elle sache les droits d'Allah, Ses ordres ainsi que ceux du Prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) sur elle, et aussi les choses relatives aux instructions et orientations la concernant, comme par exemple, sa chasteté, sa fierté, sa vertu, son bonheur ici-bas et dans l'au-delà.

La femme raisonnable, sensée, qui donne conseil à son âme, ne prête pas attention à ce que disent les gens de l'insouciance, qui veulent dilapider sa valeur et sa fierté. Plutôt elle dirige son regard vers ce qui est venu d'Allah et du Messager d'Allah ; trois grands hadiths authentiques ont été figurés d'après le messager d'Allah dans ce contexte. J'appelle la femme de manière exclusive à réfléchir profondément, de façon pointilleuse sur ces hadiths, et qu'elles prennent du recul sur leur signification.

Al-Boukhrari et Muslim ont rapporté dans leurs « Deux Authentiques »[32] selon un hadith de Abi Sa'id al-Khudry (رَضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُ). Pendant la fête du Sacrifice- ou la fête de la rupture du jeune- le Messager d'Allah (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) est sorti en

32 « Sahih Al-Boukhari (304), « Sahih Muslim » (79)

prenant la direction du *musalla* (lieu où l'on fait la prière) de passage devant les femmes, il leur dit :

يَا مَعْشَرَ النِّسَاءِ تَصَدَّقْنَ، فَإِنِّي رَأَيْتُكُنَّ أَكْثَرَ أَهْلِ النَّارِ ". فَقُلْنَ وَبِمَ ذَلِكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ قَالَ " تُكْثِرْنَ اللَّعْنَ وَتَكْفُرْنَ الْعَشِيرَ، مَا رَأَيْتُ مِنْ نَاقِصَاتِ عَقْلٍ وَدِينٍ أَذْهَبَ لِلُبِّ الرَّجُلِ الْحَازِمِ مِنْ إِحْدَاكُنَّ

« O femmes ! Faites l'aumône, car j'ai vu que vous formiez la majeure partie des gens du feu ! » « Et pour quelle raison ? O Messager d'Allah ! » demandèrent-elles « c'est que vous exagérez à maudire et vous êtes ingrates envers vos époux, je n'ai pas vu parmi les êtres manquants de raison et de religion, personne qui, mieux que l'une de vous, fasse perdre l'esprit à un homme ferme. »

Rapporté par Al-Bayhquii dans son livre « Sunnan »[33] selon Abi Ozeinai Al-Sadaifi (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ) le Messager d'Allah (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit :

33 Au numéro (13478)

خَيْرُ نِسَائِكُمُ الْوَدُودُ الْوَلُودُ الدُّوَاتِيَةُ الْمُوَاسِيَةُ ، إِذَا اتَّقَيْنَ اللَّهَ ، وَشَرُّ نِسَائِكُمُ الْمُتَبَرِّجَاتُ الْمُتَخَيِّلاتُ وَهُنَّ الْمُنَافِقَاتُ لا يَدْخُلُ الْجَنَّةَ مِنْهُنَّ ، إِلا مِثْلُ الْغُرَابِ الأَعْصَمِ

« La meilleure des femmes d'entre vous, est l'aimante envers son mari, la féconde, l'obéissante, celle qui réconforte ; mais du moment qu'elle craint Allah, et la pire des femmes d'entre vous, est celle qui exhibe ses atours (en dehors de son mari), à l'allure vaniteuse, celles-là sont les hypocrites ; aucune d'entre elles ne rentrera au paradis excepté à l'exemple du corbeau Al-H'asam (corbeau qui a le bec et les pattes rouges) »

Rapporté par An-Nasai'i dans « Sunnan al-Koubra »[34] selon Omaara ibn Rouzaimei ibn Thaibit a dit :

كُنَّا مَعَ عُمَرِو بْنِ الْعَاصِ رَضِيَ اللهُ عَنْهُ فِي حَجٍّ أَوْ عُمْرَةٍ ، فَلَمَّا كُنَّا بِمَرِّ الظَّهْرَانِ إِذَا نَحْنُ بِامْرَأَةٍ فِي هَوْدَجِهَا وَاضِعَةً يَدَهَا عَلَى هَوْدَجِهَا ،

34 Au numéro (9223)

فَلَمَّا نَزَلَ دَخَلَ الشِّعْبَ وَ دَخَلْنَا مَعَهُ فَقَالَ : كُنَّا مَعَ رَسُولِ اللهِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَ سَلَّمَ فِي هَذَا الْمَكَانِ ، فَإِذَا نَحْنُ بِغِرْبَانٍ كَثِيرٍ فِيهَا غرابٌ أَعْصَمُ أَحْمَرُ الْمنقَارِ وَ الرِّجْلَيْنِ فَقَالَ رَسُولُ اللهِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَ سَلَّمَ : لَا يَدْخُلُ الْجَنَّةَ مِنَ النِّسَاءِ إِلَّا كَقَدْرِ هَذَا الْغُرَابِ مَعَ هَذِهِ الْغِرْبَانِ

« Nous étions avec Amr ibn Al-A's (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ) au hajj ou O'mra, alors que nous étions de passage vers Al-Tazhran (nom du lieu) nous avions trouvé une femme dans un palanquin (sorte de chaise recouverte par un voile, portée par des hommes ou par des animaux) posant sa main sur le rebord du palanquin, et nous sommes entré avec eux dans une vallée, et Amr Ibn Al-A's dit :

« Nous étions avec le Messager d'Allah (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) dans cette endroit, et autour de nous de nombreux corbeaux et parmi eux un corbeau au bec et pattes rouges » puis le Messager d'Allah (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) dit : « ne rentrera au Paradis parmi les femmes, si ce n'est à l'échelle de ce corbeau au milieu des autres » ;

Rapporté également par Al-Hakim dans « Al-Moutadrak » il a dit

وَاضِعَةٌ يَدَهَا عَلَى هَوْدَجِهَا فِيهَا خَوَاتِيمُ

« Posant sa main recouverte de bagues sur le rebord du palanquin »

Et rapporté par Abou Y'alai dans son « Musnad » a dit :

فَإِذَا نَحْنُ بِامْرَأَةٍ عَلَيْهَا جَبَائِرَ – أَيْ أَسَاور فِي مِعْصَمِهَا مِنْ ذَهَبٍ أَوْ فِضَّةٍ -لَهَا وَ خَوَاتِيمَ وَ قَدْ بَسَطَتْ يَدَهَا إِلَى الْهَوْدَجِ

« Nous avions trouvé une femme portant sur son avant-bras des bracelets d'or ou d'argent et des bagues, et elle étendait sa main sur le palanquin. »

O toi chère femme, réfléchis profondément sur ces trois grands hadiths. Le Prophète (ﷺ) a évoqué l'enfer et a informé que la majeure partie de ces gens était les femmes, et il a aussi évoqué qu'une minorité des femmes allait entrer au Paradis. Et ce n'est pas pour autant que la femme doit désespérer de la miséricorde d'Allah. Mais il a plutôt dit cela à titre de conseil et d'avertissement pour elles, de ce qui provoque la colère et la punition d'Allah, et ce qui aboutit à l'entrée en enfer et aux punitions évoquées dans les précédents hadiths.

N'est-il pas préférable à la femme de prendre un profond et véritable recul sur ses hadiths scrutant une raison de cette menace, s'éloignant de tout ce qui produit la colère d'Allah (جَلَّ وَعَلَا) !! le Prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a énoncé la plus grande raison et le fléau le plus immense qui cause le châtiment pour beaucoup de femmes ; et ce n'est autre que : a*t-tabarrouj,* se dévoiler le visage, la vanité et l'application de tel acte et l'exercice d'une séduction sur les hommes, allant jusqu'à dire (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) :

مَا رَأَيْتُ مِنْ نَاقِصَاتِ عَقْلٍ وَدِينٍ أَذْهَبَ لِلُبِّ الرَّجُلِ الْحَازِمِ مِنْ إِحْدَاكُنَّ

« Je n'ai pas vu parmi les êtres manquants de raison et de religion, personne qui, mieux que l'une de vous, fasse perdre l'esprit à un homme ferme. »

Donc la femme sensée, se rend par elle-même exempte de tels attributs, ayant peur d'être dans cette telle situation, revenant le jour du jugement dernier et subissant le châtiment et la fin douloureuse.

Réfléchis- qu'Allah te préserve - lorsque Amr Ibn Al-A's a vu cette femme, dans ce palanquin montrant sa main et son ornement d'or, il s'est remémoré la menace du Prophète

(صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) pour les femmes. Et comment réagirait-il, s'il voyait les nombreuses femmes de cette époque dévoilant leurs visages, embellies, parfumées, exhibant leurs charmes sous une image méprisable !! Ne craignent-elles pas Allah ? Ne craignent-elles pas la comparution devant Allah ?!

Mais qu'est-ce qu'elles espèrent donc que ce soit dans ce bas monde ou dans l'au-delà au moment où elles s'exhibent, montrant leurs charmes, se mélangeant aux hommes, pratiquant intentionnellement leurs séductions et attirant leurs regards vers elles ?! Quel bien espèrent-t-elles par l'exemple de telles actes, quelle vertu aspirent-t-elles à récolter ?! Par Allah il n'y a que l'immense perdition, le grand mal, et le fléau répandu.

Quant à la femme de raison, elle se porte loin de ses telles actes, craintive d'Allah le Seigneur de l'univers possédant la majesté et la perfection, et elle est avide d'obéir et d'obtenir l'agrément d'Allah.

Et que la femme réfléchisse sur la faveur qui a été rapportée par l'imam Ahmed dans son « Musnad »[35] selon Abdel Rahman Ibn A'wf (رَضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُ) a dit :

إِذَا صَلَّتْ الْمَرْأَةُ خَمْسَهَا ، وَ صَامَتْ شَهْرَهَا ، وَ حَفِظَتْ فَرْجَهَا ، وَ أَطَاعَتْ زَوْجَهَا ؛ قِيلَ لَهَا : ادْخُلِي الْجَنَّةَ مِنْ أَيِّ أَبْوَابِ الْجَنَّةِ شِئْتِ

« Que le Messager d'Allah (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit : « Si la femme priait les cinq prières obligatoires, jeûnait lors du mois de ramadan, préservait ses parties intimes, obéissait à son mari, il lui serait dit : entre au Paradis par n'importe quel porte de ton choix »

Grand bien pour la musulmane au vu de cette noble promesse et cette grande faveur, à condition qu'elle vive sa vie sous l'obéissance d'Allah, conforme à Ses ordres et loin de Ses interdits. Donc en vivant ainsi, elle vivrait une existence noble et agréable et le Jour Dernier elle aurait ce qui lui avait été promis et plus encore, la Satisfaction du Seigneur à son égard et bien sur l'entrée aux jardins des délices et son salut contre le châtiment d'Allah (تَبَارَكَ وَتَعَالَىٰ). Mais si elle se laissait abuser par l'éclat et les diverses

35 Au numéro (1661)

tentations de la vie d'ici-bas, par ces distractions futiles et son clinquant éphémère, on la troublera dans sa religion, on dissipera son caractère, alors fuira d'elle sa chasteté, et migrera d'elle, les bons comportements et les bonnes mœurs.

En raison de cela il incombe à la musulmane de craindre Allah et de sauvegarder continuellement l'obéissance d'Allah, et qu'elle se conforme à Ses ordres en s'écartant pleinement des causes d'égarement.

Et également il incombe aux dirigeants de craindre Allah pour l'égard de leurs femmes et leurs enfants, et de concrétiser la tutelle pour leur considération, par un bon soutien et une complète action éducative en prenant pour base les mœurs de la Sharia'h et ses règles de droiture.

La femme est faible et elle est très rapidement influençable, elle écoute des discours attirants, de belles paroles tentantes prétendant être un conseil pour elle et elle est séduite par tout ça. Mais il faut que la femme soit consciente et intelligente, qu'elle ait peur de Son seigneur pendant qu'on la regarde, et qu'elle se remémore la comparution entre les mains d'Allah, car Allah va la questionner sur ce qui est venu de Son livre et la Sunnah de Son Prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ).

Et il faut dans ce contexte qu'elle multiplie les invocations, et qu'elle implore Allah de la préserver des *fitnas,* qu'Il cache ses défauts et qu'Il apaise ses peurs, la préservant par ce quoi Il préserve Ses pieux serviteurs. L'invocation est la clef de tout bien ici-bas et dans l'au-delà, et aussi en faisant tout son possible dans les causes bénéfiques pour le salut, et la rupture des choses destructrices.

Le bienfait et la fitna dû au vêtement

Il est certain que le rappel du bienfait est une cause pour remercier celui qui a comblé de bienfait (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ), le remerciement est une source d'augmentation comme dit Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ)

﴿ وَإِذْ تَأَذَّنَ رَبُّكُمْ لَئِن شَكَرْتُمْ لَأَزِيدَنَّكُمْ وَلَئِن كَفَرْتُمْ إِنَّ عَذَابِي لَشَدِيدٌ ۝٧ ﴾

« Et lorsque votre Seigneur proclama : « Si vous êtes reconnaissants, très certainement J'augmenterai (Mes bienfait) pour vous. Mais si vous êtes ingrats, Mon châtiment sera terrible). » (Sourate Ibrahim v. 7)

Parmi les énormes bienfaits d'Allah sur ses serviteurs, le vêtement par sa multitude de variétés et ses matières de toute sorte, est un bienfait immense, pour cela Allah l'a

énuméré et rappelait globalement dans la Sourate An-Nahl connue auprès des gens de science par la Sourate des bienfaits ; en raison des nombreux bienfaits recensé par Allah sur Ses serviteurs, là où Il est venu conclure ses bienfaits, dans la parole d'Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) :

﴿ وَٱللَّهُ جَعَلَ لَكُم مِّنۢ بُيُوتِكُمۡ سَكَنٗا وَجَعَلَ لَكُم مِّن جُلُودِ ٱلۡأَنۡعَٰمِ
بُيُوتٗا تَسۡتَخِفُّونَهَا يَوۡمَ ظَعۡنِكُمۡ وَيَوۡمَ إِقَامَتِكُمۡ وَمِنۡ أَصۡوَافِهَا
وَأَوۡبَارِهَا وَأَشۡعَارِهَآ أَثَٰثٗا وَمَتَٰعًا إِلَىٰ حِينٖ ٨٠ وَٱللَّهُ جَعَلَ لَكُم مِّمَّا
خَلَقَ ظِلَٰلٗا وَجَعَلَ لَكُم مِّنَ ٱلۡجِبَالِ أَكۡنَٰنٗا وَجَعَلَ لَكُمۡ
سَرَٰبِيلَ تَقِيكُمُ ٱلۡحَرَّ وَسَرَٰبِيلَ تَقِيكُم بَأۡسَكُمۡۚ كَذَٰلِكَ يُتِمُّ
نِعۡمَتَهُۥ عَلَيۡكُمۡ لَعَلَّكُمۡ تُسۡلِمُونَ ٨١ فَإِن تَوَلَّوۡاْ فَإِنَّمَا عَلَيۡكَ
ٱلۡبَلَٰغُ ٱلۡمُبِينُ ٨٢ يَعۡرِفُونَ نِعۡمَتَ ٱللَّهِ ثُمَّ يُنكِرُونَهَا وَأَكۡثَرُهُمُ
ٱلۡكَٰفِرُونَ ٨٣ ﴾

« Et Allah vous a fait de vos maisons une habitation, tout comme Il vous a procuré des maisons faites de peaux de bêtes que vous trouvez légères, le jour où vous vous déplacez et le jour où vous vous campez. De leur laine, de leur poil et de leur crin (Il vous a

procuré) des effets et des objets dont vous jouissez pour un certain délai. » « Et de ce que qu'Il a créé, Allah vous a procuré des ombres, Et Il vous a procuré des abris dans les montagnes. Et Il vous a procuré des vêtements qui vous protègent de la chaleur, ainsi que des vêtements (cuirasses, armures) qui vous protègent de votre propre violence. C'est ainsi qu'Allah parachève sur vous Son bienfait, peut-être que vous vous soumettrez. » « S'ils se détournent .... Il ne t'incombe que la communication claire. » « Ils reconnaissent le bienfait d'Allah ; puis, ils le renient. Et la plupart d'entre eux sont des ingrats. » (Sourate An-Nahl v. 80-83)

Il a fait savoir dans Ses versets Son bienfait sur Ses serviteurs, en leur accordant des vêtements comme le *quamis* et bien d'autres vêtements à base de coton, lin et laine qui protègent de la chaleur et du froid, embellissant la personne et cachant la *Awra* (partie du corps à cacher).

Il ne fait aucun doute que le vêtement est un énorme bienfait, il enjoint au croyant d'être redevable, par le remerciement et utiliser ses bienfaits dans l'obéissance d'Allah, son agrément, et dans ce qui peut le rapproché de Lui. Et de toute ses forces se méfier des désobéissances aux

ordres d'Allah, par rapport aux habits dans son aspect, sa matière, ses conditions, ses règles et les comportements à suivre selon la Sharia'h.

Au musulman de se méfier des pièges du Shaytaan, des ruses et ses sentiers discrets qui ont pour but d'empêcher l'homme d'atteindre la vérité sur ce chapitre, et de le faire tomber dans toute sorte de désobéissance. Allah a fait savoir l'animosité du Shaytaan envers l'être humain par rapport à ce sujet ancien. Allah a évoqué dans le Qur'an sa fourberie à l'égard d'Adam et Eve et son *waswas* (parole discrète insufflée) afin de leur rendre visible ce qui leur était caché (leurs nudités) ; il s'est immisçait entre eux par des sentiers sournois, venant vers eux sous l'apparence du bon conseiller, et jurant qu'il était celui qu'il prétendait, alors il les fit tomber par tromperie, c'est à dire qu'il les a fait descendre du lieu élevé d'où ils étaient vers la chute aux péchés.

Allah (سُبۡحَانَهُۥ وَتَعَالَىٰ) a dit :

﴿ وَيَٰٓـَٔادَمُ ٱسۡكُنۡ أَنتَ وَزَوۡجُكَ ٱلۡجَنَّةَ فَكُلَا مِنۡ حَيۡثُ شِئۡتُمَا وَلَا تَقۡرَبَا هَٰذِهِ
ٱلشَّجَرَةَ فَتَكُونَا مِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ١٩ فَوَسۡوَسَ لَهُمَا ٱلشَّيۡطَٰنُ لِيُبۡدِيَ لَهُمَا مَا وُۥرِيَ
عَنۡهُمَا مِن سَوۡءَٰتِهِمَا وَقَالَ مَا نَهَىٰكُمَا رَبُّكُمَا عَنۡ هَٰذِهِ ٱلشَّجَرَةِ إِلَّآ أَن

تَكُونَا مَلَكَيۡنِ أَوۡ تَكُونَا مِنَ ٱلۡخَٰلِدِينَ ﴿٢٠﴾ وَقَاسَمَهُمَآ إِنِّي لَكُمَا لَمِنَ
ٱلنَّٰصِحِينَ ﴿٢١﴾ فَدَلَّىٰهُمَا بِغُرُورٖۚ فَلَمَّا ذَاقَا ٱلشَّجَرَةَ بَدَتۡ لَهُمَا سَوۡءَٰتُهُمَا وَطَفِقَا
يَخۡصِفَانِ عَلَيۡهِمَا مِن وَرَقِ ٱلۡجَنَّةِۖ وَنَادَىٰهُمَا رَبُّهُمَآ أَلَمۡ أَنۡهَكُمَا عَن تِلۡكُمَا
ٱلشَّجَرَةِ وَأَقُل لَّكُمَآ إِنَّ ٱلشَّيۡطَٰنَ لَكُمَا عَدُوّٞ مُّبِينٞ ﴿٢٢﴾ قَالَا رَبَّنَا ظَلَمۡنَآ
أَنفُسَنَا وَإِن لَّمۡ تَغۡفِرۡ لَنَا وَتَرۡحَمۡنَا لَنَكُونَنَّ مِنَ ٱلۡخَٰسِرِينَ ﴿٢٣﴾ ﴾

« O Adam, habite le paradis, toi et ton épouse ; et mangez-en vous deux, à votre guise ; et n'approchez pas l'arbre que voici ; sinon, vous seriez du nombre des injustes. » « Puis le Diable, afin de leur rendre visible- leur nudités- leur chuchota, disant : « Votre Seigneur ne vous a interdit cet arbre que pour vous empêcher de devenir des Anges ou d'être immortels » « Et il leur jura : « Vraiment, je suis pour vous deux un bon conseiller » « Alors il les fit tomber par tromperie. Puis, lorsqu'ils eurent goûté de l'arbre, leurs nudités leur devinrent visibles ; et ils commencèrent tous deux à y attacher des feuilles du Paradis. Et leur Seigneur les appela : « Ne vous avais-Je pas interdit cet arbre ? Et ne vous avais- Je pas dis que le Diable était pour vous un ennemi déclaré ? » Tous deux dirent : « O notre Seigneur,

nous nous sommes fait du tort à nous-mêmes. Et si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants » (Sourate Al-A'raf v. 19-23)

Au final Allah les a comblés de Sa miséricorde et Son pardon comme Il a dit :

﴿ وَعَصَىٰٓ ءَادَمُ رَبَّهُۥ فَغَوَىٰ ﴿١٢١﴾ ثُمَّ ٱجْتَبَٰهُ رَبُّهُۥ فَتَابَ عَلَيْهِ وَهَدَىٰ ﴿١٢٢﴾ ﴾

« Adam désobéit ainsi à son Seigneur et il s'égara. » « Son seigneur l'a ensuite élu, agréé son repentir et l'a guidé. » (Sourate Ta- Ha v. 121 -122)

Cela fut ainsi, et Ibliss est perpétuel dans son injustice, il ne délaisse pas une désobéissance, il est extrêmement avide d'égarer la descendance comme il a égaré les parents (Adam et Eve). Ainsi la parole s'oriente dans ce contexte autour la descendance en vue qu'ils se méfient de ce celui qui égare, ce perturbateur qui les séduit par des *waswas* (insufflations satanique) comme il a pu faire avec Adam et Eve, Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) a dit :

﴿ يَٰبَنِيٓ ءَادَمَ قَدۡ أَنزَلۡنَا عَلَيۡكُمۡ لِبَاسٗا يُوَٰرِي سَوۡءَٰتِكُمۡ وَرِيشٗاۖ وَلِبَاسُ
ٱلتَّقۡوَىٰ ذَٰلِكَ خَيۡرٞۚ ذَٰلِكَ مِنۡ ءَايَٰتِ ٱللَّهِ لَعَلَّهُمۡ يَذَّكَّرُونَ ٢٦ ﴾

« O enfants d'Adam ! Nous avons fait descendre sur vous un vêtement pour cacher vos nudités, ainsi que des parures. - Mais le vêtement de la piété voilà qui est meilleur. - c'est un des signes (de la puissance) d'Allah. Afin qu'ils se rappellent. » (Sourate Al-A'raf v. 26)

On remarque ici qu'Allah a évoqué le bienfait sur Ses serviteurs par deux vêtements :

- Un vêtement intérieur, par *At-taqwa*[36] (la crainte pieuse), elle reste constamment avec le serviteur sans s'user et sans

36 **Note du traducteur:** En ce qui concerne le sens de la *taqwa* dans le vocabulaire de la législation islamique: il y a deux formules à ce sujet: la première: c'est se mettre à l'abri de la désobéissance à Allah qui est la voie vers son châtiment en obéissant à Allah. La deuxième formule qui est plus générale et plus compréhensive, c'est la formule de Talq Ibn Habib (رَحِمَهُ ٱللَّهُ) qui dit : La *taqwa* c'est que tu œuvres en obéissant à Allah avec une science venant d'Allah en espérant la récompense

périr, tant que le serviteur y prend soin, c'est un embellissement pour le cœur et l'âme.

- Et un vêtement extérieur par le biais des habits qui cachent la *'Awra* et la nudité qui est devenu un embellissement pour les gens.

Dès lors que l'individu perd son habit extérieur ou l'ôte, apparaît aussitôt sa nudité, ce présente ici une preuve que dévoiler la *'Awra* compte parmi les choses primordiales ; C'est un acte condamnable moralement dans la nature humaine, or on le nomma nudité[37] parce que se découvrir fait du tort à son auteur. Quant au vêtement intérieur, qui est la a*t-taqwa*, en supposant son inexistence, cela a conduit à ce que la *'Awra* intérieure se dévoile, et on obtient l'ignominie et le grand déshonneur et cela engendre tout sorte de détérioration et d'actes méprisables. Il se dévêtit du vêtement de la pudeur, de la peur, de la surveillance, de

d'Allah et que tu délaisses la désobéissance à Allah avec une science venant d'Allah car tu crains le châtiment d'Allah.

37 **Note du traducteur :** la racine du mot nudité (swai, سوأة) vient du verbe ساء qui signifie faire du mal à

la pureté et du voile qui couvre les choses et plus encore, Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) a dit à ce sujet :

﴿ وَلِبَاسُ ٱلتَّقْوَىٰ ذَٰلِكَ خَيْرٌ ﴾

« Mais le vêtement de la piété voilà qui est meilleur » parce qu'il en résulte que son auteur récolte une rectitude apparente, dans le cas contraire, il engendre son dépérissement, sa détérioration apparente. Par opposition, si les cœurs s'embellissaient par la *At-taqwa,* les corps s'embelliraient, les œuvres se rectifieraient, et les membres du corps s'embelliraient par la retenue, la pudeur, le voilement du corps, et aussi la surveillance d'Allah (تَبَارَكَ وَتَعَالَىٰ). Aussitôt qu'on arracherait At-*Taqwa* des cœurs, partirait d'eux ce vêtement et se rabaisserait les corps à de nombreuses choses méprisables.

Le Shaytaan entretient une très vieille animosité envers l'être humain à travers son vêtement, et aussi sa tromperie pour lui est ancienne. Il le trompe d'une manière fourbe pour lui ôter son habit et lui dévoiler sa nudité, sa pudeur, sa retenue. A la suite de cela Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) a dit après le rappel de ce bienfait en s'adressant à la descendance d'Adam :

﴿ يَٰبَنِيٓ ءَادَمَ لَا يَفۡتِنَنَّكُمُ ٱلشَّيۡطَٰنُ كَمَآ أَخۡرَجَ أَبَوَيۡكُم مِّنَ ٱلۡجَنَّةِ يَنزِعُ عَنۡهُمَا لِبَاسَهُمَا لِيُرِيَهُمَا سَوۡءَٰتِهِمَآۚ إِنَّهُۥ يَرَىٰكُمۡ هُوَ وَقَبِيلُهُۥ مِنۡ حَيۡثُ لَا تَرَوۡنَهُمۡۗ إِنَّا جَعَلۡنَا ٱلشَّيَٰطِينَ أَوۡلِيَآءَ لِلَّذِينَ لَا يُؤۡمِنُونَ ٢٧ ﴾

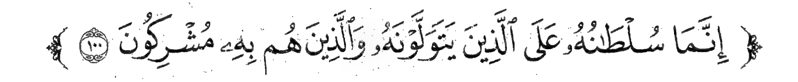
« O Enfants d'Adam ! Que le Diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visibles leurs nudités. Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point » (Sourate Al-A'raf v. 27)

Allah a prévenu les descendants d'Adam du danger provenant du Shaytaan à leur encontre, comme il a pu faire avec leur parent auparavant, il a enjolivé les péchés à leurs yeux, et les a tenté à commettre des interdits, et final les a fait tomber dans l'erreur. Allah (سُبۡحَانَهُۥ وَتَعَالَىٰ) a informé que cet ennemi voit les individus, d'où eux ne peuvent le voir ; Malik Ibn Dinar a dit :

« Certes un ennemi qui te voit, et que tu ne peux pas voire, détient une grande force, sauf celui qu'Allah a protégé »[38]

Si par inadvertance cet ennemi a pris le contrôle par l'excès de son piège, de sa ruse, et, de ses continuelles *waswas* comme il a réussi à faire sortir Adam et Eve du Paradis, il parviendrait donc à ses fins par le biais des méfaits et des *waswas* sur les enfants d'Adam, et surtout à l'encontre des femmes qui ont une nature faible et qui ne cernent pas totalement les aboutissants.

De par ce fort avertissement de la part d'Allah à l'égard des fils d'Adam contre le Shaytaan, d'être toujours prudents contre ses pièges et ses *waswas* « **Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point** » quant aux croyants il n'a point d'emprise sur eux :


﴿ إِنَّمَا سُلْطَانُهُۥ عَلَى ٱلَّذِينَ يَتَوَلَّوْنَهُۥ وَٱلَّذِينَ هُم بِهِۦ مُشْرِكُونَ ﴿١٠٠﴾ ﴾

38 Tafsir Ibn Abi Hâtim (5/1460)

« Il n'a de pouvoir que sur ceux qui le prennent pour allié et qui deviennent associateurs à cause de lui ». (Sourate Al-Nahl v. 100)

Donc en fonction du degré faible de la foi, le Shaytaan aura influence sur l'individu, et pas à pas, il fait progression vers l'individu jusqu'à le faire tomber dans les bas-fonds, dans les marécages des actes et paroles viles, et dans la pire dégradation. Surtout avec la femme d'où il exploite sa faiblesse, son manque de raison et sa déficience religieuse, en lui suggérant de retirer une partie de ses vêtements et ses vertus, pas à pas, usant de ruse, peu à peu, jusqu'à aboutir à la situation chez certaines femmes, à découvrir les têtes, les cous, les avants bras, et les mollets, arrachant ainsi la pudeur, et les plongeant dans la débauche.

Ensuite Allah s'adresse aux fils d'Adam, dans un autre verset les concernant autour du même sujet, qui est le vêtement :

﴿ ۞ يَٰبَنِيٓ ءَادَمَ خُذُواْ زِينَتَكُمۡ عِندَ كُلِّ مَسۡجِدٖ وَكُلُواْ وَٱشۡرَبُواْ وَلَا تُسۡرِفُوٓاْۚ
إِنَّهُۥ لَا يُحِبُّ ٱلۡمُسۡرِفِينَ ٣١ قُلۡ مَنۡ حَرَّمَ زِينَةَ ٱللَّهِ ٱلَّتِيٓ أَخۡرَجَ لِعِبَادِهِۦ

وَٱلطَّيِّبَٰتِ مِنَ ٱلرِّزۡقِۚ قُلۡ هِيَ لِلَّذِينَ ءَامَنُواْ فِي ٱلۡحَيَوٰةِ ٱلدُّنۡيَا خَالِصَةٗ يَوۡمَ
ٱلۡقِيَٰمَةِۗ كَذَٰلِكَ نُفَصِّلُ ٱلۡأٓيَٰتِ لِقَوۡمٖ يَعۡلَمُونَ ٣٢ ﴾

« (O enfants d'Adam, dans chaque lieu de Salât portez votre parure (vos habits). Et mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès, car Il (Allah) n'aime pas ceux qui commettent des excès.) » « Dis : « Qui a interdit la parure d'Allah, qu'Il a produite pour Ses serviteurs, ainsi que les bonnes nourritures ? » Dis : « Elles sont destinées à ceux qui ont la foi, dans cette vie, et exclusivement à eux au Jour de la Résurrection. » Ainsi exposons-Nous clairement les versets pour les gens qui savent. » (Sourate Al-A'raf v. 31-32)

Allah (تَبَارَكَ وَتَعَالَى) informe qu'Il a produit pour Ses serviteurs des parures parmi les différents genres d'habits, et des bonnes subsistances, comme la nourriture et la boisson. Sur l'ensemble de ces choses, se trouve une permission, l'aspect licite, sauf jusqu'à que viennent un interdit venant de la Sharia'h. Et il n'appartient à personne d'interdire une chose sans une preuve claire provenant de la Sharia'h. A ce sujet Allah (سُبۡحَانَهُ وَتَعَالَى) a dit :

﴿ قُلْ مَنْ حَرَّمَ زِينَةَ ٱللَّهِ ٱلَّتِيٓ أَخْرَجَ لِعِبَادِهِۦ ﴾

« Dis : « qui a interdit la parure d'Allah, qu'il a produite pour ses serviteurs »

C'est à dire qui est celui qui ose s'avancer, à proclamer illicite ce qu'Allah a accordé à ses serviteurs ? Et qui donc est celui qui a restreint à Ses serviteurs, ce qu'Il a rendu ample ? A la base concernant les habitudes dans la nourriture, la boisson, les vêtements, les allez et venues, les paroles, les conduites des gestes quotidiens, se trouve est le caractère halal (licite). Donc, on n'interdit pas ces choses, sauf ce qu'Allah et Son messager ont interdit, soit par le biais d'un texte clair du Qur'an ou de la Sunnah ; ou sinon on les placent (les choses concernées) dans une généralité, ou dans un raisonnement par analogie (al-quiyas). Donc le reste des coutumes est autorisé, comme est venu indiquer le verset précédant, et également Allah (سُبْحَانَهُۥ وَتَعَالَىٰ) a dit :

﴿ هُوَ ٱلَّذِى خَلَقَ لَكُم مَّا فِى ٱلْأَرْضِ جَمِيعًا ﴾

« C'est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre » (Sourate Al-Baqarah v. 29)

Et il y a bien plus que ces deux citations pour en témoigner.

Donc Allah (جَلَّ وَعَلَا) a ordonné à Ses serviteurs de se vêtir sans préciser une catégorie, par conséquence il faut s'en tenir à cela. Ce sujet revient aux habitudes des gens et leurs mœurs, donc la permission est à la base du vêtement comme a dit notre Prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) :

كُلُوا وَاشْرَبُوا وَالْبَسُوا وَ تَصَدَّقُوا فِي غَيْرِ إِسْرَافٍ وَ لَا مَخِيلَةٍ

« Mangez, buvez, habillez-vous et faites l'aumône sans excès et vantardise »[39]

Ibn 'Abbâs a dit :

« Manges ce que tu veux, habilles-toi comme tu veux, mais évites ces deux choses qui te renversent : excès et vantardise »[40]

La Sharia'h est venue globalement concernant le vêtement, avec des règles, des conditions et des restrictions. Il est

39 Rapporté par Al-Boukhari rattaché au « Kitab Al-Libaas » et l'on ramené Ahmad (6695), et An-Naisaai' (2559) et Ibn Maajah (3605) selon un hadith Abdallah Ibn O'mar (رَضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُمَا)

40 Rapporté Al-Boukhari rattaché au « Kitab Al-Libaas », et l'a ramené Ibn Abi Cheyb dans son « Al-Mousannaf »

obligatoire de s'y conformer. C'est la garantie pour la personne de s'assurer de son bonheur, son décence et son salut ici-bas et dans l'au-delà.

Ainsi il faut que le musulman s'engage à respecter les règles et les modalités de l'Islam au sujet du vêtement. Les gens de science ont développé de nombres livres à ce sujet, afin de concrétiser et parachever sa valeur et son caractère complet.

La *fitna* que provoque le vêtement rentre dans de nombreux chapitres et domaines variés, ainsi que la nouvelle mode de vêtements, qui mettent la femme dans des gros problèmes, desquelles elle n'est pas capable de se défaire. Jusqu'à devenir une question problématique sans réponse, pour que les gens de vertu et de bien puissent acheter des vêtements respectables, de retenue pour leurs femmes et leurs filles.

L'obligation revenant à la femme, qu'elle se méfie grandement des ruses de ses ennemis et des *waswas* du Shaytaan, avançant pas à pas de façon osée visant à ce qu'elle se dénude de ses habits, de sa pudeur à travers des vêtements qui ont été importés dans les marchés musulmans, embusquant la musulmane et en la précipitant dans les marécages du mal. Et l'occupant par des genres

d'habits laissant transparaître la nudité, stimulant son cœur à aimer ressembler aux non musulmanes qui errent sur la terre sans une foi qui restreint, ni comportement qui empêche, ni mœurs qui interdissent. Son attraction derrière tout cela la dirige sur ce qui contredit la législation, en faisant tomber dans la turpitude, et l'éloigne aussi des sources de la chasteté et la vertu.

Dans l'authentique de Muslim[41] selon Abi Hourayra il est rapporté que Messager d'Allah (ﷺ) a dit :

صِنْفَانِ مِنْ أَهْلِ النَّارِ لَمْ أَرَهُمَا قَوْمٌ مَعَهُمْ سِيَاطٌ كَأَذْنَابِ الْبَقَرِ يَضْرِبُونَ بِهَا النَّاسَ وَنِسَاءٌ كَاسِيَاتٌ عَارِيَاتٌ مُمِيلاَتٌ مَائِلاَتٌ رُءُوسُهُنَّ كَأَسْنِمَةِ الْبُخْتِ الْمَائِلَةِ لاَ يَدْخُلْنَ الْجَنَّةَ وَلاَ يَجِدْنَ رِيحَهَا وَإِنَّ رِيحَهَا لَيُوجَدُ مِنْ مَسِيرَةِ كَذَا وَكَذَا

« Il y a deux catégories des gens de l'enfer que je n'ai pas encore vues, un peuple possédant des fouets semblables à des queues des vaches, avec lesquels ils frappent les gens , et les femmes vêtues mais nues

41 Au numéro (5704)

en même temps ; séduisant autrui, s'écartant de l'obéissance d'Allah et leurs têtes ressemblent aux bosses du chameau qui se balancent ; elles n'entreront pas au Paradis et elles ne sentiront pas son parfum et même si son odeur puisse être sentie à des distances et à des distances à la ronde ! »

Pour ce qui importe d'être su, c'est que le voile sur le corps de la femme, sa retenue et sa pudeur reviennent à la force de sa foi et de sa religion. Et l'on observe à titre d'exemple, dans la situation de Ohm Salemet (رَضِيَ ٱللَّهُ عَنْهَا) au moment où le Prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a mentionné de laisser un chibra42 alors elle répliqua :

إِذًا يَنْكَشِفَ عَنْهَا . قَالَ " تُرْخِي ذِرَاعًا لاَ تَزِيدُ عَلَيْهِ

42 **Note du traducteur :**Chibra: c'est un empan (une mesure de longueur qui représente l'intervalle compris entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt)

« Mais alors les pieds se découvriront », donc le Prophète dit (ﷺ) : « Laisses dépasser d'une coudée et ne rajoutes rien à cela. »[43]

Quant à celle qui a une religion et une foi faible, son intention se dirige à découvrir un *chibran* ou une coudée voire plus selon le niveau de diminution de sa religion ; peut-être prétendait- elle dans cela une modernisation et une évolution personnelle, la réalité est que la situation penche vers les bas-fonds et la perdition.

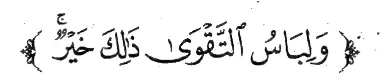
Donc que la musulmane craigne Allah et qu'elle soit attentive à Son seigneur dans les choses cachées et apparentes, et qu'elle sache que le voilement et ses habits vestimentaires sont comptés comme pudeur pour elle, une sûreté qui la préserve des *fitnas* et des mauvais malheurs par la permission d'Allah.

43 Rapporté par Abou Dawud dans « Sunan » (4117) et Al-Thirmidhi dans « Jâami' » (1732) Et An-Nasa'i dans « Sunan al-Koubra » (9654) et Ibn Mâajh « Sunan » (3580)

L'éclat De La Foi

L'éclat de la foi c'est la grande beauté, la belle parure, si le Seigneur nous accorde d'en être orné, de s'embellir par ceci ; on aura reçu le plus grand bien et on se jouira ici-bas et dans l'au-delà. Car c'est la véritable beauté, la parure qui n'a pas d'égal, ni de ressemblance. Et quiconque est dénudé de cette beauté, est certes, celui qui a perdu la beauté, et quand bien même il serait orné des plus beaux bijoux et des plus beaux habits.

Lorsqu' Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) a évoqué dans la sourate Al-A'raf le bienfait du vêtement et sa descente pour les gens afin qu'il soit une parure, un voilement et un embellissement pour eux dans ce noble contexte :



« Mais le vêtement de la piété voilà qui est meilleur » (Sourate Al-A'râf v. 26)

En effet, le vêtement de la piété et la parure de la foi sont le véritable ornement et la complète beauté, quiconque les perd, a perdu le bien, la vertu, la bienfaisance et la

splendeur. Quelle beauté peut-on imaginer dépourvue de foi !! Et quelle douceur et bienfaisance peux-tu imaginer sans la crainte du Miséricordieux (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) !!! Bien sûr ici se trouvent des apparences factices et des événements qui ont séduits les gens, et ils pensent qu'ils sont au summum de la beauté et de l'ornement, sauf qu'ils ont perdu l'éclat de la foi et sa douceur, égarant la beauté véridique.

Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) a certainement comblé les gens de foi, en leur ayant généreusement donné cette beauté et en les embellissant de cette parure, leurs cœurs ont été éveillés à cet éclat par le lien de la foi, ils ont pu en goûter la saveur et la douceur, et par leur connaissance ils ont pu en apprécier la valeur et le rang. Ils ressentent la valeur de cet éclat et l'ont retrouvé dans leurs cœurs ; Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) a dit dans la sourate Al-Hujurat :

﴿ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ حَبَّبَ إِلَيۡكُمُ ٱلۡإِيمَٰنَ وَزَيَّنَهُۥ فِي قُلُوبِكُمۡ وَكَرَّهَ إِلَيۡكُمُ ٱلۡكُفۡرَ وَٱلۡفُسُوقَ وَٱلۡعِصۡيَانَۚ أُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلرَّٰشِدُونَ ٧ فَضۡلٗا مِّنَ ٱللَّهِ وَنِعۡمَةٗۚ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٞ ٨ ﴾

« Mais Allah vous a fait aimer la foi et l'a embellie dans vos cœurs et vous a fait détester la mécréance, la perversité et la désobéissance. Ceux-là sont les

biens dirigés, » « **c'est là en effet une grâce d'Allah et un bienfait. Allah est Omniscient et Sage.** » **(Sourate Al-Hujurat v. 7-8)**

Et la citation qu'on retient est « **et l'a embellie** » à savoir la foi « **dans vos cœurs** ». Donc le cœur du croyant, celui qui a été comblé de bienfait par la saveur de cette douceur retrouve cet éclat, et il est témoin du bien-être par le biais de ce délice. Il trouve cet éclat dans son cœur, il ressent également que cet éclat qu'il lui a été généreusement accordé, qu'il a été intégré du nombre des gens de foi, que cet éclat est la véritable beauté. Par conséquent qu'il ne se fasse pas tromper par les apparences trompeuses qui sont une entrave et un moyen de s'écarter de la concrétisation, du parachèvement de la foi. Mais malheureusement pour d'autres personnes, cela s'est terminé jusqu'à arriver un jour à être à la recherche de la supposée beauté, et maintenant ils contredisent la législation et désobéissent à Son Messager (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) et ils sont en opposition avec leur nature saine, celle avec laquelle Allah leur a créée. Ils sont dans leurs fausses illusions, ils pensent par celles-ci concrétiser l'éclat la parure voulue pour leurs âmes, et, ainsi récolter excellence et splendeur.

Loin de là, encore une fois, loin de là que l'on puisse acquérir la splendeur par la désobéissance envers le

Miséricordieux, et que l'on obtienne la parure par la désobéissance au noble Messager (ﷺ), la réalité de ceux-là est qu'ils vivent dans l'illusion, une conjecture erronée, dans des transformations de la saine nature et des esprits sains.

La personne sensée bâti sa parure et son éclat dans les limites fixées pour lui selon la législation purifiée d'Allah et la Sunnah de Son noble prophète (ﷺ). Dans l'invocation rapportée d'après le Prophète (ﷺ) par An-Naisai'y et d'autres, par une chaîne de transmission authentique selon un hadith de 'Mar Ibn Yasir, (cette invocation est extraite d'un ensemble d'invocations pour la prière), le Prophète dit (ﷺ) :

اللَّهُمَّ زَيِّنَّا بِزِينَةِ الإِيمَانِ وَاجْعَلْنَا هُدَاةً مُهْتَدِينَ

« O Allah ! Embellis-nous par la foi et fais de nous des guides bien guidés ». [44]

44 Son statut a été précédemment vu

Il demande (ﷺ) à son Seigneur, dans cette grande invocation et noble intention, l'éclat par l'embellissement de la foi et la beauté par embellissement de la piété :

﴿ وَلِبَاسُ ٱلتَّقْوَىٰ ذَٰلِكَ خَيْرٌ ﴾

« Mais le vêtement de la piété voilà qui est meilleur ».

Cet éclat et cette beauté par la parure de la foi, son demandés par le serviteur à qui a été accordé le succès, celui lutte contre son âme et implore Allah (عَزَّوَجَلَّ) à l'exemple de la parole du Prophète (ﷺ) :

اِحْرِصْ عَلَى مَا يَنْفَعُكَ, وَاسْتَعِنْ بِاَللَّهِ

« Sois avide d'obtenir ce qui t'es profitable et recherche l'aide auprès d'Allah. » [45]

Celui-là lutte contre son âme avec certitude par la véritable foi et la législation de l'Islam, s'empressant de compléter son âme et parachever cette beauté apparente et cachée par

45 Son statut a précédemment été vu

l'accomplissement de cela, et à chaque instant il demande l'aide d'Allah.

L'éclat de la foi est un éclat qui remplit le serviteur autant à l'extérieur qu'à l'intérieur, c'est un embellissement pour le cœur par l'authentique foi et les bases de la religion. Le plus important dans cela, sont les fondements de la foi qui s'établissent par la religion d'Allah et où cet l'éclat s'établit sur celle-ci

أَنْ تُؤْمِنَ بِاللهِ وَ مَلَائِكَتِهِ وَ كُتُبِهِ وَ رُسُلِهِ وَ الْيَوْمِ الآخِرِ وَ تُؤْمِنَ بِالْقَدَرِ خَيْرِهِ وَ شَرِّهِ

« Que tu crois en Allah, Ses anges, Ses livres, Ses Envoyés, au Jour Dernier et que tu crois au destin qu'il soit bon ou mauvais »[46]

Ce sont les bases, les fondements sur lesquels s 'établit sur elle cette beauté sublime, et ce grand éclat, l'éclat de la foi. Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) a dit :

46 Rapporté par Muslim (7) d'après un hadith de Omar Ibn Al-Khatab (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ)

﴿ ۞ لَّيْسَ ٱلْبِرَّ أَن تُوَلُّوا۟ وُجُوهَكُمْ قِبَلَ ٱلْمَشْرِقِ وَٱلْمَغْرِبِ وَلَٰكِنَّ ٱلْبِرَّ مَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةِ وَٱلْكِتَٰبِ وَٱلنَّبِيِّۦنَ ﴾

« La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes » (Sourate Al-Baqarah v. 177)

Et Allāh (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) a dit :

﴿ ءَامَنَ ٱلرَّسُولُ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيْهِ مِن رَّبِّهِۦ وَٱلْمُؤْمِنُونَ ۚ كُلٌّ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَمَلَٰٓئِكَتِهِۦ وَكُتُبِهِۦ وَرُسُلِهِۦ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّن رُّسُلِهِۦ ۚ وَقَالُوا۟ سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا ۖ غُفْرَانَكَ رَبَّنَا وَإِلَيْكَ ٱلْمَصِيرُ ٢٨٥ ﴾

« Le Messager a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants : tous ont cru en Allah, en ses anges, à Ses livres et en Ses messagers ; (en disant) : « Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers » Et ils ont dit : « Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nous

implorons Ton implorons Ton pardon. C'est à toi que sera le retour ». (Sourate Al-Baqarah v. 285)

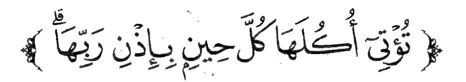
Et il a également dit (سُبْحَانَهُۥ وَتَعَالَىٰ) :

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ ءَامِنُواْ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ وَٱلْكِتَٰبِ ٱلَّذِى نَزَّلَ عَلَىٰ رَسُولِهِۦ وَٱلْكِتَٰبِ ٱلَّذِىٓ أَنزَلَ مِن قَبْلُ ۚ وَمَن يَكْفُرْ بِٱللَّهِ وَمَلَٰٓئِكَتِهِۦ وَكُتُبِهِۦ وَرُسُلِهِۦ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَٰلًۢا بَعِيدًا ﴿١٣٦﴾ ﴾

« O les croyants ! Soyez fermes en votre foi en Allah, en Son messager, au Livre qu'il a fait descendre sur Son messager, et au Livre qu'il a fait descendre avant. Quiconque ne croit pas en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses messagers et au Jour dernier, s'égare, loin dans l'égarement » (Sourate An-Nisa' v. 136)

Donc a été bâti cet embellissement sur ces fondements, et il a été établi sur ceux-ci l'arbre de la foi, qui n'a pas son pareil, pour sa beauté et son excellence. Il est bâti sur une racine ferme, et il se divise en branches resplendissantes (les branches de la foi) parmi lesquelles se comptent les catégories d'obéissance, tout ce qui permet au serviteur de

se rapprocher de Son Seigneur (جَلَّ وَعَلَا), viennent ensuite les fruits magnifiques que le croyant récolte



« Il donne à tout instant ses fruits, par la grâce de Son Seigneur » (Sourate Ibrahim v. 25)

Le croyant ne cesse de récolter les fruits de ce magnifique arbre à chaque instant et moment de sa vie présente et de son au-delà. Donnant bonheur, repos du cœur, plaisir des yeux, sérénité de l'âme, profusion de subsistance, disparation des inquiétudes, déclin de souci et autres fruits dans cette vie, et la récompense dans l'au-delà est meilleure et demeure.

L'embellissement apparent se fait par l'éclat de la foi, et seulement par l'observation des obligations religieuses et législatives, celles qui ont été ordonnées au serviteur pour s'y conformer. En premier lieu les cinq piliers de l'islam ceux dont le Prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit d'elles :

بُنِيَ الإِسْلاَمُ عَلَى خَمْسٍ عَلَى أَنْ يُعْبَدَ اللَّهُ وَيُكْفَرَ بِمَا دُونَهُ وَإِقَامِ الصَّلاَةِ وَإِيتَاءِ الزَّكَاةِ وَحَجِّ الْبَيْتِ وَصَوْمِ رَمَضَانَ

« L'Islam a été bâti sur cinq piliers : L'attestation qu'il n'y a de Divinité méritant l'adoration si ce n'est Allah et que Muhammad est Son serviteur et Son Messager, l'accomplissement de la prière, l'acquittement de l'aumône légale (zakat), le pèlerinage (hajj), le jeûne du (mois) ramadan (as-siyam). » [47]

Ces actes bénis et ses obéissances grandioses, sont en vérité un embellissement pour le musulman, étant une affiliation à son existence, source de son salut, son bonheur dans sa vie ici-bas et dans l'au-delà. La prière est une lumière, et splendeur pour son auteur. Grâce à l'ensemble des obéissances le serviteur ne cesse de grandir en magnificence. A l'opposé de celui qui s'écarte de la religion d'Allah (سُبۡحَانَهُۥ وَتَعَالَىٰ) ; le péché, la désobéissance, et l'éloignement de l'obéissance d'Allah, sont une noirceur sur le visage et sentiment de solitude dans la poitrine. Et aussi la régression dans la législation, par la pratique d'innovation religieuse étant les facteurs de déclin, comme a pu dire Abdallah Ibn Al-Moubarak (رَضِيَ ٱللَّهُ عَنۡهُ) : l'auteur

47 Rapporté par Al-Boukhari (8) et Muslim (16)

d'innovation porte sur son visage une noirceur, et cela quand bien même il se farderait le visage trente fois par jour »[48]

C'est à dire que l'application de crème sur le corps pour l'embellissement, ne fait pas partir la noirceur de l'innovation religieuse et les ténèbres de la désobéissance d'Allah sur les visages.

Mais aussi parmi la grande beauté, la considération du musulman des mœurs et comportements de l'Islam. Si Allah s'avère généreux envers Son serviteur en l'ornant des mœurs vertueuses et des comportements parfaits et des attitudes nobles. En vérité toutes les personnes le fréquentant ressentiront cette beauté, et discerneront ce bien de celui qui porte cette parure et cette splendeur à travers ces comportements honorables. Notre Prophète (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) est certes venu, avec les comportements parfaits, nobles, ceux qui élèvent son auteur au plus haut degré, étant une jonction vers ce quoi a préparé Allah

48 Rapporté par Al-Lalakâ'i dans « I'tiquad, Haili Al-Sunnah » (159/1)

(سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ) pour ceux possédant ses nobles caractères, ceux-là auront une récompense.

Jusqu'à même avoir questionné le Prophète sur ce qui fait entrer le plus les gens au Paradis et Il dit (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) :

تَقْوَى اللهِ وَ حُسْنُ الْخُلُقِ

« At-taqwa d'Allah et le bon comportement » [49]

Et Il a aussi dit (صَلَّى ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) :

إِنَّمَا بُعِثْتُ لِأُتَمِّمَ صَالِحَ الْأَخْلَاقِ

« J'ai certes été envoyé pour compléter les comportements vertueux. » [50]

Et Il a également dit :

49 Rapporté par At-Thirmidhi dans « Jâmi' » (2004) et Ibn Maajah dans « Sunan » (4246) d'après un hadith de Abi Hourayra (رَضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُ)

50 Rapporté par Ahmad dans « Al-Mousnad » (8952) d'après un hadith de Abi Hourayra (رَضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُ)

أَقْرَبُكُمْ مِنِّي مَجْلِسًا يَوْمَ الْقِيَامَةِ أَحَاسِنُكُمْ أَخْلَاقًا

« Parmi ceux d'entre vous qui seront assis le plus proche de moi, le Jour Dernier, sont ceux qui ont les meilleurs comportements. »[51]

Ensuite parmi les choses intégrant cette beauté- l'éclat de la foi et beauté de cette religion : il faut que le serviteur s'écarte des choses détestables et interdites, Allah n'a pas interdit une chose à Son serviteur sans qu'elle ne comporte un mal pour eux dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà. Car si l'âme désir grandement et penche vers le péché à certains moments afin de commettre l'acte, c'est cela en vérité la perdition pour l'individu ici-bas et dans l'au-delà, et la perte de sa beauté. A chaque pas qu'il avancer vers le péché, cela lui fait perdre une partie de l'éclat et de la splendeur de la foi.

51 Rapporté par At-Thirmidhi dans « jâmi' » (2018) d'après un hadith de Jâbir (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ) et son origine se trouve dans les deux authentiques

Je conclus ses conseils et orientations, par ce quoi j'ai commencer premièrement, et qui est la dernière invocation des gens du Paradis, Allah (سُبۡحَانَهُۥ وَتَعَالَىٰ) a dit :

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَعَمِلُواْ ٱلصَّٰلِحَٰتِ يَهۡدِيهِمۡ رَبُّهُم بِإِيمَٰنِهِمۡۖ
تَجۡرِي مِن تَحۡتِهِمُ ٱلۡأَنۡهَٰرُ فِي جَنَّٰتِ ٱلنَّعِيمِ ۝٩ دَعۡوَىٰهُمۡ فِيهَا
سُبۡحَٰنَكَ ٱللَّهُمَّ وَتَحِيَّتُهُمۡ فِيهَا سَلَٰمٞۚ وَءَاخِرُ دَعۡوَىٰهُمۡ أَنِ ٱلۡحَمۡدُ
لِلَّهِ رَبِّ ٱلۡعَٰلَمِينَ ۝١٠ ﴾

« Ceux qui croient et font de bonnes, œuvres, leur Seigneur les guidera à cause de leur foi. A leurs pieds les ruisseaux couleront dans les jardins des délices. Là, leur invocation sera « Gloire à Toi, O Allah », et leur salutation : « Salâm », (Paix !) et la fin de leur invocation : « Louange à Allah, Seigneur de l'Univers ». (Sourate Yusuf v. 9-10)

Par Allah Unique, provient la réussite sans associé à lui, je demande à Allah qu'Il accorde la réussite à mes sœurs musulmanes par le bon profit, et qu'Il nous guide tous sur Son droit chemin, le chemin droit de ceux qu'Il a comblé de bienfaits de par les Prophètes, les Véridiques, les Martyrs, les Pieux et quelle bonne compagnie sont-ils ! et Allah nous

suffit et quel bon Garant ! Toute la louange appartient à Allah le Seigneur des mondes ! Qu'Allah couvre d'éloges Muhammad, sa famille et ses compagnons et qu'Il les salue pleinement !

